

# CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

de la **Communauté de Communes  
du Périgord Nontronnais**

et des communes de :

**Nontron,  
Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert,  
Piégut-Pluviers,  
Saint-Pardoux-la-Rivière  
et Saint-Saud-Lacoussière**

## **ENTRE**

### **La Communauté de Communes du Périgord Nontronnais,**

Représentée par Monsieur Gérard Savoye, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 27 Octobre 2022, ci-après désignée par « La Communauté de Communes du Périgord Nontronnais » ;

### **La Commune de Nontron,**

Représentée par Madame Nadine Herman-Bancaud, Maire, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 08 Novembre 2022, ci-après désignée par « La Commune de Nontron » ;

### **La Commune de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert,**

Représentée par Monsieur Jean-Pierre Porte, Maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 28 Octobre 2022, ci-après désignée par « La Commune de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert » ;

### **La Commune de Piégut-Pluviers,**

Représentée par Monsieur Alain Marzat, Maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 18 Octobre 2022, ci-après désignée par « La Commune de Piégut-Pluviers » ;

### **La Commune de Saint-Pardoux-la-Rivière,**

Représentée par Madame Sylvie Gouraud, Maire, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 07 Novembre 2022, ci-après désignée par « La Commune de Saint-Pardoux-la-Rivière » ;

### **La Commune de Saint-Saud-Lacoussière,**

Représentée par Monsieur Pierre Duval, Maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 03 Novembre 2022, ci-après désignée par « La Commune de Saint-Saud-Lacoussière » ;

D'une part,

## **ET**

### **L'État,**

Représenté par Monsieur Jean-Sébastien Lamontagne, Préfet de la Dordogne, délégué territorial de Nationale de la Cohésion des Territoires, ci-après désigné par « l'État » ;

l'Agence

### **Le Département de la Dordogne,**

Représenté par Monsieur Germinal Peiro, Président du Conseil départemental, Ci-après désigné par « le Département » ;

D'autre part,

Vu la convention d'adhésion « Petites villes de Demain », signée le 16 mars 2021

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme.

## Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) du Périgord vert, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

En l'occurrence,

- L'État s'engage à :
  - Animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter la mise en œuvre de la présente convention-cadre ;
  - Désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ;
  - Étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la présente convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles ;
  - Mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.
- La Région s'engage à :
  - Adopter une politique et des mesures spécifiques en faveur de la revitalisation des centres bourgs ;
  - Être partenaire du projet global de revitalisation visant à conforter la centralité de Nontron dans le cadre de ses dispositifs, de ses processus de contractualisation et de ses modes de soutien aux opérations (Contrat de dynamisation et de cohésion au titre de la politique contractuelle territoriale, politiques sectorielles).
- Le Département s'engage à :
  - Mobiliser ses ressources techniques et d'accompagnement comme l'Agence Technique Départementale ;
  - Soutenir financièrement les actions du programme dans le cadre de sa politique contractuelle.
- Les Collectivités bénéficiaires s'engagent à :
  - Mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ;
  - Ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait contrecarrer les orientations du projet.

La Commune de Nontron, en lien avec la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais (CCPN), a souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 16 mars 2021.

## 1.1 Les caractéristiques géographiques, physiques et démographiques du territoire

La Communauté de Communes du Périgord Nontronnais est issue de la fusion de deux anciennes Communautés de Communes datant de 2014 : la Communauté de Communes du Haut-Périgord et la Communauté de Communes du Périgord Vert Nontronnais.

D'une superficie de 560 km<sup>2</sup>, elle est la sixième plus grande Communauté de Communes du département de la Dordogne. Forte de 28 communes et de 15 143 habitants pour une densité de 27 hab/km<sup>2</sup>, elle rassemble 28 % de la population du CRTE du Périgord vert (4 EPCI) et 19% de la population du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Périgord Vert (6 EPCI).

Située au centre d'un triangle reliant trois chefs-lieux départementaux - Périgueux, Limoges et Angoulême - à environ 1h de route de ces agglomérations, sa position géographique peut se révéler plurielle. D'une part, le territoire peut souffrir d'un isolement par rapport à ces centres d'attraction ; d'autre part, cet aspect présente un réel atout en termes d'attractivité pour les nouveaux arrivants à la recherche d'un territoire rural et d'un environnement naturel privilégié avec cependant une possibilité d'évasion car la proximité d'Angoulême positionne Nontron à 3 heures de Paris et à 1heure1/2 de Bordeaux grâce à la présence d'une gare TGV. Enfin, le positionnement de Nontron à proximité des pôles de Brantôme et Thiviers (deux autres communes PVD) traduit la nécessaire coopération entre communes mais aussi communautés de communes.

Son territoire se compose d'un maillage de bourgs structurants et de hameaux ruraux autour d'une commune-centre, Nontron, sous-préfecture de l'arrondissement de Nontron. Les quatre autres communes structurantes du territoire, signataires de la présente convention-cadre sont positionnées aux quatre points cardinaux autour de la ville-centre, constituant une trame territoriale spécifique.

En termes de population, la commune compte 3068 habitants (INSEE 2018), soit 20% de la population de la CCPN, et observe un regain démographique depuis 2019. Entre 2012 et 2017, la baisse démographique a été de moins 4%, tendance observée de façon continue depuis 1975. Sur la même période, la commune présente un solde naturel négatif (moins 1,30%) non compensé par le solde migratoire positif mais relativement bas (plus 0,40%). Le territoire est vieillissant avec une part des plus de 75 ans de 17,4% et une part des moins de 20 ans de 15,4% (INSEE 2018). Le taux de pauvreté (fixé à 60 % du niveau de vie médian) est de 19,1% contre 14,7% en France. En termes d'habitat, la vacance de logements est également plus importante que la moyenne nationale (12,1% contre 8,2%).

## 1.2 L'engagement de plusieurs programmes de développement

Afin de maîtriser son développement et de répondre aux défis du territoire, les élus de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais se sont engagés depuis décembre 2021 dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi- H), regroupant les 28 communes. Le PLUi-H définira une politique commune, pour les 10 à 15 prochaines années, en vue d'une vision harmonisée de l'aménagement du territoire. Ce document d'urbanisme et de planification permettra la mise en cohérence des politiques publiques territoriales à la suite de son adoption.

En matière d'habitat, la CCPN est engagée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour une période de 5 ans dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Revitalisation Rurale (OPAH-RR) avec la Communauté de Communes Dronne et Belle. Le programme arrivant à échéance en août 2023, sa reconduction est actée et compose en grande partie le volet Habitat de la présente convention.

Afin de lutter contre le dérèglement climatique et de proposer une adaptation du territoire à ses effets, la Communauté de communes du Périgord Nontronnais a démarré l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en mars 2021 ; ce dernier devant être approuvé au premier trimestre 2023, présente quatre grandes ambitions :

- Fédérer l'ensemble des acteurs du territoire,
- S'engager pour un cadre de vie plus sobre,
- Assurer la résilience à l'échelle locale,
- Gérer durablement les ressources du territoire.

En outre, il convient de noter que la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais est engagée dans la réflexion

menée sur le SCoT du Périgord Vert. Elle est également engagée dans le CRTE du Périgord vert, qui a été signé le 07 octobre 2021 avec l'État et trois autres EPCI voisins : CC Dronne et Belle, CC Périgord-Limousin et CC Isle Loue Auvézère en Périgord.

Intégrée au Parc Naturel Régional du Périgord Limousin, elle présente un paysage naturel important entre forêts et rivières, étangs de grande importance et patrimoine culturel notamment lié aux Métiers d'Art.

### 1.3 Un potentiel à valoriser

Point d'ancrage d'un bassin de vie en Zone de Revitalisation Rurale, Nontron accueille les commerces et services de centralité, les principales entreprises et exerce une fonction de bourg-centre de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais. La commune cultive cependant un paradoxe avec une population vieillissante (part des plus de 75 ans de 21,3%) et un grand nombre d'entreprises comptant une population plutôt jeune de salariés (57% a entre 26 et 45 ans) occupant 2 500 emplois (représentant 78% par rapport à la population). Suite à une enquête menée auprès des salariés des 10 entreprises les plus importantes, il s'avère que 20% seulement de ces derniers habitent la commune et 33% le territoire intercommunal. Il s'agit donc d'attirer une nouvelle population sur le bassin de vie, de réfléchir à son intégration et son accueil (habitat) et à ses modes de déplacements.

La commune de Nontron bénéficie, malgré sa topographie escarpée, d'un environnement naturel remarquable, verdoyant, vallonné, traversé de rivières, et d'un riche patrimoine diversifié – son centre et la vallée du Bandiat sont classés en Site Patrimonial Remarquable (SPR) - qu'elle entend préserver et faire découvrir ainsi que les savoir-faire du territoire, notamment la coutellerie, la filière cuir, l'agro-alimentaire, le bâtiment ou l'artisanat d'art.

Nontron vise la qualité et veut créer les conditions du bien vivre pour les habitants du territoire tout autant que pour ses visiteurs mettant en avant l'existence de la plupart des services et d'un tissu associatif important et dynamique ; cependant, sa taille et ses moyens constituent un handicap qui ne lui permet pas d'assurer pleinement ses fonctions de centralité. La désertification du centre-ville par les commerces et l'existence d'un parc locatif souvent ancien, vétuste, inadapté à la demande, incitent à la mise en œuvre d'un programme d'actions de revitalisation en coopération avec la CCPN afin de conforter Nontron dans son rôle de centralité.

Le Pôle expérimental des métiers d'Art (PEMA) propose une programmation d'expositions temporaires et possède une collection permanente de couteaux, illustration de la vocation coutelière de la cité ; il assure une fonction d'animation des artisans d'art présents mais aussi d'accompagnement à l'installation de nouveaux venus et effectue une sensibilisation à la création des scolaires, concourt à conforter l'image de marque de Nontron et du bassin de vie.

L'accueil du Post-Master « Design des Mondes Ruraux » de l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD) en septembre 2021, conforte la volonté de la commune et de son territoire de mettre en avant ses atouts pour devenir un véritable laboratoire de l'innovation. Ce programme délocalisé sur la commune est dédié au développement des territoires ruraux par le design (service) et fonctionne selon un principe de réponse à des problématiques locales, en relation étroite avec les acteurs de terrain. Solution gagnant/gagnant, trois projets seront ainsi développés chaque année dont un au profit de la commune.

En plus de la redynamisation de son tissu artisanal et commercial, de la préservation de ses services publics, de sa lutte contre la désertification médicale, la commune de Nontron doit également faire face à d'importants investissements structurels au-delà de ses seules capacités, concernant parfois la sécurité publique : restructuration des ponts, consolidation d'ouvrages publics et de murailles, préservation d'édifices historiques entre la ville haute concentrant petits commerces et services, et les quartiers bas anciens, pittoresques, sources d'itinéraires de découverte à faire renaître.

Si Nontron cumule des handicaps, elle présente cependant des facteurs positifs et contient en germe les éléments de son renouveau qu'elle ne peut cependant assumer seule. Il faut noter au nombre des éléments indiscutables :

- L'assainissement progressif de la situation financière par la réduction de la dette : le capital restant dû a été réduit de près de 30% en 6 ans soit de 7,336 M€ (1er janvier 2014) à 5,261 M€ (1er janvier 2021) ;
- Un patrimoine paysager et naturel remarquable : la situation privilégiée de Nontron comme promontoire sur la vallée du Bandiat incite à des actions de préservation naturelle de la vallée déjà valorisée par plusieurs acteurs associatifs et

organismes publics ;

- Un patrimoine bâti qui témoigne de l'histoire locale du Moyen-âge à nos jours, du passé industriel à l'industrie contemporaine. Sa mise en valeur n'est cependant qu'embryonnaire : structure médiévale conservée avec ses ruelles aux maisons à pans de bois souvent inoccupées, implantation resserrée de la cité sur son promontoire rocheux ;
- La présence des services essentiels parmi lesquels la sous-préfecture, une cité scolaire (collège-lycée), un hôpital local, un cinéma, un centre aqua-récréatif (piscine couverte), une médiathèque, des services de la direction des finances publiques, une unité territoriale départementale rassemblant des services sociaux, une maison de santé pluridisciplinaire, des services enfance-jeunesse (crèche, relais assistantes maternelles, accueil de loisirs), une école maternelle, deux écoles primaires, des installations sportives (stade, terrains de tennis, maison des sports), etc.  
A noter que la commune comporte 46 des 49 services utilisés par l'INSEE pour sa classification des bassins de vie.
- Un rayonnement récent dû à l'installation des métiers du luxe et des métiers d'art : ateliers de soie, arts de la table et de l'émail, maroquinerie, sellerie, coutelleries, fabrique d'étains, produits de bain, artisanat d'art.

#### 1.4 Autour de la commune-centre, un réseau de 4 bourgs structurants

Suite à différentes expertises, notamment une étude sur le commerce et une étude sur les gisements fonciers, la commune de Nontron a exprimé sa volonté d'élargir l'ORT aux quatre autres collectivités signataires dont la présence s'est imposée en raison de leurs particularités :

- Elles constituent des pôles structurants,
- Les centralités de ces communes présentent des difficultés en matière d'habitat, de commerces et de friches (vacance, dégradation, habitat indigne),
- Les communes ont élaboré des projets dès à présent opérationnels permettant de proposer des périmètres d'intervention et des programmes d'action,
- Les projets constituent des réponses opérationnelles aux objectifs du SCoT, du projet de territoire et du PLUi-H en cours d'élaboration.

Situées respectivement aux quatre points cardinaux autour de Nontron, les communes de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert à l'Ouest, Piégut-Pluviers au Nord, Saint-Pardoux-la-Rivière au Sud et Saint-Saud-Lacoussière à l'Est constituent à la fois les portes d'entrée du territoire mais offrent également des services à la population.

**La commune de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert** (835 habitants) s'est construite autour d'une part de l'axe de circulation RD 75 reliant le territoire à Angoulême et la Charente voisines et d'autre part de la rivière Bandiat. Elle concentre les principaux services : supérette, pharmacie, maison médicale, tabac, école maternelle et primaire, boucherie, boulangeries, etc. La vacance d'habitat, relativement forte dans les dernières années (13,1 % pour l'habitat, INSEE 2018), semble s'être atténuée notamment depuis la période post-covid mais reste un sujet important notamment sur des parcelles structurantes du centre-bourg.

Les principaux axes de travail de la municipalité portent sur :

- le développement touristique avec la création du tronçon de la Flow Vélo reliant la commune à la Charente et à la ville centre de Nontron,
- la requalification et l'aménagement de la RD 75 avec l'embellissement et la sécurisation de l'axe,
- la réhabilitation de logements axée autour de deux projets principaux (requalification de deux immeubles en centre-bourg)
- le regroupement des services à la population au sein de la Mairie (Bibliothèque, Poste, Maison des Associations).

**La commune de Piégut-Pluviers** (1199 habitants, recensement au 1<sup>er</sup> janvier 2022) s'est développée autour de sa grand-rue, axe Est-Ouest reliant la départementale 675 à la commune de Bussière-Badil. Il n'existe pas de centralité formelle du bourg. Elle concentre les principaux commerces et services intégralement répartis sur tout le linéaire de la grand-rue : supermarché et commerces, école regroupant la maternelle et le primaire, collèges, infrastructures sportives, bibliothèque, professionnels de santé. La commune présente des RDC commerciaux occupés mais souffre d'une forte vacance d'habitat dans les R+1 et R+2 des immeubles de centre-bourg (13,8 %, INSEE 2018).

Les principaux axes de travail de la municipalité visent :



- la requalification de la traverse centrale et de l'entrée de ville,
- la lutte contre la vacance d'habitat,
- l'évolution de la bibliothèque en médiathèque,
- l'extension de la maison de santé avec l'accueil de professionnels paramédicaux.

**La commune de Saint-Pardoux-la-Rivière** (1168 habitants) s'est organisée autour de la rivière Dronne et de l'ancienne voie de chemin de fer, aujourd'hui requalifiée en Flow-Vélo reliant la commune à celle de Thiviers. Développée le long des axes routiers, elle concentre la majorité des commerces et services : école maternelle et primaire, médiathèque, pharmacie, boucherie, boulangerie, tabac-presse, bars, réparateur de cycle agréé Flow-Vélo, coiffeurs, épicerie fine, fleuriste, jardinerie, électroménager, vente d'accessoires moto, supermarché. Pôle d'attractivité en termes de soins médicaux, elle offre une maison pluridisciplinaire comprenant 4 médecins, un dentiste, deux kinésithérapeutes, un podologue, un ostéopathe, des infirmières, des consultations de spécialistes. La commune reste néanmoins sujette à de la vacance (9 % des habitations, INSEE 2018).

Les principaux axes de travail de la municipalité se rapportent à :

- la création de nouveaux logements axée autour de deux projets principaux (requalification de deux immeubles en centre-bourg et création d'un lotissement en entrée de ville),
- le maintien des services de proximité et l'accueil de nouveaux commerces,
- le développement touristique avec la création d'une aire de service VAE complétant l'offre actuelle à destination des cyclotouristes.

**La commune de Saint-Saud-Lacoussière** (865 habitants) est la plus étendue de la CCPN avec 58 km<sup>2</sup> pour une densité de population de 14,2 au km<sup>2</sup>. 15 % des résidents sont d'origine étrangère (ressortissants à majorité britanniques, néerlandais et belges). Le centre de la commune, organisé autour d'une halle, accueille des services de proximité : supérette, pharmacie, tabac, école maternelle et cours préparatoire. A fort caractère agricole, elle compte près de 35 agriculteurs dont les exploitations sont tournées vers de l'élevage de bovins viande, bovin lait, ou encore volailles de chair. Deux exploitations produisent notamment une spécialité de haute valeur, la viande de veau de lait élevé « sous la mère ». Cependant, elle souffre d'une proportion importante de résidences secondaires (31 %, INSEE 2018).

Les principaux axes de travail de la municipalité concernent :

- la valorisation touristique du Grand Étang,
- le maintien de l'activité économique, artisanale et commerciale de la commune avec la poursuite de deux services essentiels que sont la pharmacie et la boulangerie,
- le déplacement de l'agence postale, actuellement dans le presbytère, en centre-bourg afin de recentrer les services à la population,
- la création de nouveaux logements (neufs et réhabilités) adaptés aux familles dans l'optique de pérenniser la présence de l'école ,
- l'étude des déplacements et des espaces publics avec pour objectif la création de lien intergénérationnel à partir notamment de l'école et du projet d'hébergement partagé à destination des seniors et de la résidence alzheimer.

Faisant suite à la demande de réalisation d'une étude de centre-bourg par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Dordogne pour la commune de Nontron, cette dynamique a été étendue aux quatre autres communes signataires de la convention. L'étude de bourg réalisée dans chacune des communes permettra aux collectivités d'avoir une vision stratégique et globale du développement de leur bourg et de prioriser les aménagements en tenant compte des axes principaux de développement choisis par la commune ainsi que des projets en cours. Il s'agira de définir des enjeux et proposer plusieurs scénarios dans le cadre d'une réflexion globale sur l'habitat, les déplacements, le paysage et toute problématique urbaine. Le trait d'union entre l'étude de bourg de Nontron et celles des autres bourgs sera le travail autour du maillage en termes de mobilité.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles destinées à conduire la démarche de transformation à moyen et long terme en renforçant les fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise, dans la durée, l'accompagnement et les moyens de partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performance et d'impact, notamment sur les fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire (ORT) au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

## **Article 2 – Les ambitions du territoire : Développer la Commune-centre et rééquilibrer le territoire**

Tout au long de la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain », la commune de Nontron s'est engagée dans une démarche de projet de territoire avec la volonté forte d'inclure le territoire intercommunal. Ayant pour objectif la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné « à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire afin notamment d'améliorer son attractivité, lutter contre la vacance et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable » tel indiqué dans l'article 157 de la loi ELAN du 23 novembre 2018.

Cette démarche a permis de déterminer les enjeux à relever par les collectivités pour les prochaines années.

Après une première phase d'auto-diagnostic de territoire conduisant à un état des lieux de la démographie, de la dynamique résidentielle ou bien encore de la dynamique économique, la commune a élaboré un questionnaire à destination de la population dans l'objectif de mieux comprendre les modes de vie des habitants (habitat, consommation, déplacements, loisirs, santé,...), leurs perceptions et attentes en matière d'action publique sur ce territoire.

Dans un second temps, la commune a bénéficié de différentes expertises (Étude commerce de la SCET, Intervention des Architectes-Conseils de l'État) et d'un accompagnement à la conception du projet de territoire (Atelier Flash de Territoire). Ces différentes interventions ont permis d'engager l'élaboration d'une feuille de route de l'action intercommunale pour les prochaines années.

En parallèle, la CCPN a engagé une étude des gisements fonciers en partenariat avec l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPF-NA) sur la centralité ainsi que sur les quatre autres communes structurantes du territoire ayant conduit à l'identification des potentiels disponibles (gisements fonciers) sur chacune d'entre elles résultant de données 2018 qui devront être actualisées :

- Saint-Saud-Lacoussière : 13 présentant de la vacance et 4 gisements libres de construction comprenant de multiples parcelles cadastrales pour un total de 2,7 ha,
- Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert : 27 présentant de la vacance et 9 libres de construction,
- Piégut-Pluviers : 40 présentant de la vacance,
- Saint-Pardoux-la-Rivière : 71 présentant de la vacance,
- Nontron : 96 présentant de la vacance.

Le repérage des gisements doit permettre de répondre à une demande forte de nouveaux résidents sur le territoire, phénomène notamment constaté en 2021 par l'augmentation du nombre d'achats immobiliers.

Une dernière étude révèle en effet que le nombre de départs vers la campagne en France s'est accru avec la pandémie de Covid-19, mais ce flux, loin d'être majoritaire, concerne davantage les zones proches de la mer ou d'une ville. Les zones rurales plus reculées ont suscité l'intérêt plus particulièrement de retraités, de ménages en transition professionnelle ou des personnes à la recherche d'une vie alternative.

Cette étude révèle que la sociologie des ménages engagés dans une démarche d'exode urbain est diverse et recoupe des réalités socio-économiques et spatiales variées. La pandémie fait ressortir un nouveau modèle d'investissement immobilier, en lien avec une anxiété croissante vis-à-vis des évolutions climatiques, assortie d'une volonté d'insertion et d'investissement au niveau local.

Dans certains territoires, le risque de renforcement de la précarité rurale et de difficulté d'accès au logement pour certaines catégories de population émerge. Une attention particulière devra être portée à ce phénomène.

Aujourd'hui pour tout élu du monde rural, le traitement de son centre-bourg devient stratégique. Comment préserver, voire renouveler, l'attractivité de ces centres, tout en répondant aux aspirations des habitants dans un souci d'économie des ressources et de responsabilité sociale ? Comment aborder une revitalisation sous un angle à la fois moderne et patrimonial, notamment en adaptant le bâti, en prenant en compte l'architecture vernaculaire, la densité, les déplacements, les services, la vie associative et culturelle ? Comment insuffler une réelle mixité en termes d'offre de logements, pour fidéliser et renouveler les habitants en proposant un parcours résidentiel sécurisé (étudiants, jeunes couples, retraités, périodes de vie fragilisées) ? Comment rendre opérationnels de nouveaux outils (habitat participatif, etc.) ? Les pouvoirs publics ont pris conscience que repenser le centre-bourg dans sa globalité, en privilégiant une approche transversale, s'avérait être le principe directeur pour accompagner la transition écologique, dynamiser l'économie et restaurer le lien social sur ces bassins de vie du monde rural, dans le but plus général de développer leur attractivité.

Ainsi, l'ORT multi-sites s'inscrit dans la stratégie de consolidation de l'armature territoriale visant :

- pour la commune-centre, à favoriser son renouvellement urbain par rapport à son étalement,
- pour l'ensemble de l'armature territoriale, à assurer un équilibre harmonieux entre centralité et périphérie.

Une grande partie des enjeux liés au développement et au rééquilibrage du territoire est localisée dans la commune-centre. Le territoire dans son ensemble pourra difficilement prospérer si sa centralité connaît des difficultés. L'aménagement et le développement de la commune-centre doivent nécessairement être coordonnés. Nontron doit être considérée comme un bien commun de l'ensemble du territoire dont les fonctions et services doivent profiter à tous les habitants.

Le principal levier de rééquilibrage du territoire consiste à augmenter fortement la production de logements dans les parties urbanisées du territoire, notamment sur la commune de Nontron, munie d'un phasage permettant de maîtriser dans le temps l'urbanisation à court terme (dans les secteurs les plus centraux), à moyen terme voire à long terme dans les quartiers plus éloignés de l'« hyper-centre ».

Il s'agit de concevoir une offre de logements collectifs et intermédiaires de qualité qui constitue une alternative à la maison individuelle, de développer une offre de logements adaptée au vieillissement dans les parties urbaines du territoire à proximité des services.

Le territoire doit maintenir un minimum de dynamique démographique sachant que la venue de populations nouvelles n'est pas uniquement conditionnée par l'offre d'emploi ou de logement mais dépend également de son accessibilité, du niveau de son offre de services, de son cadre de vie et plus largement de ses aménités.

## **Il s'agit de développer les services et les équipements permettant d'accompagner la vie quotidienne des familles et d'ancrer durablement les individus dans ce territoire.**

Dans cette perspective, la question de la revitalisation du centre-ville de Nontron constitue un enjeu fort. En effet, cet enjeu intéresse l'ensemble du territoire : c'est le sens de la mobilisation, avec la commune de Nontron, de la CCPN, pour définir une stratégie d'ensemble de redynamisation. Ainsi, face au constat d'une perte d'attractivité de la ville-centre de Nontron et de l'impact de cette perte d'attractivité sur le développement de l'ensemble du territoire, le Projet de territoire a mis en avant la nécessité de conforter le rôle de l'agglomération de Nontron dans sa fonction de « ville ressource » tout en développant un maillage territorial équilibré autour de grands axes de travail.

Au travers de ces axes de travail, l'ambition du territoire vise à :

- Dynamiser l'économie des bassins de vie ruraux,
- Améliorer le cadre de vie des populations, en offrant notamment des logements de qualité et un meilleur accès aux services de proximité,
- Accompagner la transition écologique du territoire et limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain.

Au-delà, les actions de développement soutenues par la CCPN pour l'ensemble du territoire doivent permettre de favoriser la production et la consommation locales, de mettre en avant de nouveaux programmes de logements adaptés

aux désirs d'une population qui évolue, associés à un travail autour des formes urbaines, et d'engager des coopérations entre les différents acteurs (public/privé/société civile) dans l'optique d'augmenter la résilience du territoire et sa capacité à s'adapter aux crises et mutations (économiques, environnementales, sociétales, démographiques...) et de participer au renforcement de sa cohésion sociale.

### **Article 3 – Des orientations stratégiques en adéquation avec les objectifs visés**

La démarche Atelier Flash, déployée par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN), au travers de son accompagnement dans l'élaboration du projet de territoire intégré à l'échelle intercommunale a permis aux parties prenantes de se mettre d'accord sur une feuille de route commune. Au regard des objectifs recherchés sur le territoire du Périgord Nontronnais, les ateliers ont permis de dégager des axes de travail que la présente convention reprend par la voie de 4 orientations stratégiques :

#### **● Orientation 1 : Structurer l'offre de logement tout en renforçant l'accueil d'une population nouvelle**

Au sein du territoire, les tensions sont fortes sur l'habitat, le parc de logements présente des faiblesses et menaces (un parc dégradé, une vacance importante, un parc social saturé, une offre locative insuffisante et des loyers inadaptés au territoire, situation aggravée par la présence de résidences secondaires en centre-bourg). Afin de répondre à cet enjeu, les collectivités bénéficiaires, et en particulier la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais, entendent mener une politique volontariste pour augmenter la population résidentielle dans les centres-bourg, celui de la centralité et, plus largement, ceux du territoire de la CCPN.

En effet, l'offre nouvelle est rare et l'existant n'est pas nécessairement adapté aux attentes. Il est difficile, en particulier pour les jeunes désirant s'installer de louer un logement ou d'acquérir un bien. L'évolution des familles (décohabitations de juniors et seniors, parents séparés, familles recomposées...) appelle une offre souple de logements spécifiques pour alimenter un retour en centre-bourg dans le cadre d'un parcours résidentiel.

Plus largement, c'est la question de l'accueil qui se pose non seulement pour les nouveaux venus mais aussi pour les touristes.

Dans cette perspective, il est prévu de déployer un ensemble de mesures d'accompagnement financier pour limiter la vacance et améliorer la qualité et la quantité des logements disponibles sur le territoire afin de mieux répondre aux besoins des habitants et des futurs résidents. En outre, le futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal, en cohérence avec cette orientation permettra d'amorcer une densification urbaine qui répond davantage aux divers besoins actuels du territoire.

Une étude pré-opérationnelle va permettre de recalibrer l'OPAH-RR en cours, autour d'une stratégie à deux échelles :

- Sur l'ensemble du territoire, en incitant notamment à la réalisation de travaux d'économie d'énergie ou encore l'appui au développement d'une offre locative nouvelle.
- Sur le centre-bourg de Nontron et des 4 autres communes signataires, en réinvestissant prioritairement le parc ancien actuellement inoccupé et dégradé, en résorbant l'habitat indigne et en confortant l'attractivité résidentielle et la qualité architecturale (inventer de nouvelles manières d'habiter en mixant à la fois la mise en valeur de l'identité historique des centres-bourgs et le travail sur de nouvelles formes urbaines).

Un certain nombre de projets existent sur le territoire. Il s'agira de se servir de certains « coups partis » pour structurer une politique de l'habitat afin de renforcer l'attractivité des centres-bourgs.

#### **● Orientation 2 : Renforcer la diversité de l'offre commerciale tout en initiant une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle**

Le commerce de centre-ville fait face à de nombreux enjeux : fortes mutations socio-économiques liées à de nouvelles



demandes, défis posés par la révolution numérique, la nécessaire mixité urbaine qui doit allier une offre de commerces, de logements et de services, et la faculté à attirer voire conserver une clientèle en centre-ville.

Sur le territoire, une grande partie des centralités souffre d'un manque réel d'attractivité et un délitement du commerce de proximité. L'offre commerciale n'est pas assez diversifiée et la vacance commerciale a augmenté au fil des années (notamment sur Nontron, principalement touché). De plus, les loyers des cellules commerciales sont élevés, ce qui n'incite pas les porteurs de projet à venir s'installer sur le territoire.

Pour autant, ce commerce de proximité bénéficie d'une image positive, renforcée depuis la crise sanitaire par la réponse qu'il apporte aux enjeux environnementaux et écologiques (valorisation des filières et circuits courts, qualité des produits et traçabilité), sociétaux (participe au lien social, à la ville inclusive).

La place qu'occupe l'activité commerciale en cœur de bourg demeure un élément moteur de son attractivité et un élément déterminant dans les projets de revitalisation des cinq communes, que la CCPN souhaite accompagner.

Les enjeux sont les suivants :

- Maintenir l'offre commerciale existante en anticipant et en accompagnant les transmissions/cessions de commerces de centre-bourg ;
- Apporter de la diversité commerciale en accord avec les besoins et les attentes de la population (enquête auprès de la population pour comprendre leurs modes de consommation et leurs attentes/besoins, accompagner les porteurs de projet qui souhaitent s'installer sur le territoire...) ;
- Sensibiliser les propriétaires des locaux commerciaux (loyer modéré, mise en avant de leurs locaux par le biais de boutique éphémère, boutique à l'essai, mise en valeur de l'espace commercial avec une communication adaptée) ;
- Développer les réseaux d'acteurs économiques (club d'entreprises, association de commerçants-artisans...) afin de créer des synergies et mettre en place des événements générateurs de flux (animations, campagne de communication à destination de la population pour sensibiliser à l'achat local et de proximité...) ;
- Assurer la promotion du territoire (plaquette d'information, participation aux rencontres régionales ou nationales afin de démarcher les porteurs de projet...).

Les actions adaptées à la situation sont actuellement étudiées avant leur déploiement par le Manager de commerce recruté récemment par la CCPN au titre de sa compétence en matière de développement économique.

La mise en œuvre du PLUi-H viendra également conforter l'enjeu de préservation et de localisation de la diversité commerciale. A travers son futur règlement, il s'agira d'identifier et de délimiter les quartiers, îlots et voies dans lesquels sera préservée ou développée la diversité commerciale - commerce de détail et de proximité - puis de définir les prescriptions juridiques de nature à atteindre cet objectif.

En matière de services, le territoire du Nontronnais possède une offre relativement complète qui a la capacité d'attirer les nouveaux arrivants. On note néanmoins une insuffisance d'accès aux soins et à la culture qui provoque au sein de la population un sentiment de relégation.

Le développement de projets structurants tels le pôle de santé pluridisciplinaire de Nontron ou le tiers-lieu culturel basé sur la Micro-Folie permettront de répondre aux attentes et, plus globalement, de renforcer l'attractivité du territoire.

### ● **Orientation 3 : Proposer une offre de déplacements alternatifs à la voiture pour contribuer aux équilibres sociaux et à la structuration du territoire**

Les mobilités sont un sujet fondamental du territoire et des Petites Villes de Demain. Si la compétence déplacement est détenue par la Région en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), cela n'exclut aucunement le développement d'initiatives locales.

Le projet de Flow-Vélo qui traverse le territoire d'Est en Ouest est un formidable outil de déplacements alternatifs aux déplacements individuels carbonés, indépendamment de sa vocation touristique. Ce réseau doit être complété afin de relier l'ensemble des communes à partir de la création de boucles complémentaires, formalisation effectuée par une association de cyclistes basée à Nontron (le Vélo Passion Périgord Nontronnais).

Le territoire ambitionne d'appréhender les problématiques de mobilités à travers une approche transverse.

Cela se traduit par :

- Favoriser l'intermodalité ;
- Améliorer et valoriser l'offre de transports collectifs (navettes intercommunales, ouverture des services de transport scolaire à d'autres publics et usages) ;
- Développer la pratique du covoiturage en créant de nouvelles aires dédiées et en accompagnant les initiatives locales (Application Atchoum, Auto-stop organisé « Pouce-Vert ») ;
- Déployer les bornes de recharge pour les véhicules électriques au niveau des espaces publics centraux, près des commerces ;
- Étendre le réseau de transport à la demande sur l'ensemble du territoire (en taxi, minibus, car...) afin de compléter l'offre du réseau de cars interurbains de Nouvelle-Aquitaine ;
- Stimuler le recours aux mobilités actives pour les déplacements du quotidien en développant des pistes cyclables sur l'ensemble du territoire ;
- Promouvoir tous les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle, plus respectueux de l'environnement.

La problématique du transit et de la desserte des poids lourds sur la départementale 675 traversant la commune-centre devra être anticipée à la fois dans le PLUi mais également dans le plan pluriannuel d'investissement de la commune-centre en partenariat avec le Département. Ce projet devra être pensé à l'image de boulevards urbains permettant de créer un itinéraire sécurisé pour les cyclistes et piétons avec un aménagement paysager d'intégration optimale. L'aménagement de cet axe permettra par la même occasion de requalifier les entrées de ville.

Les retours d'expérience des initiatives de mobilités partagées serviront de point de départ à un service amplifié à l'échelle du territoire en mixant tout type d'initiative (public-privé-associatif) pour créer une meilleure intermodalité et favoriser les mobilités partagées. Il est à noter que le Post-Master « Design des mondes ruraux » va traiter la question des mobilités dans le cadre d'une de ses 3 commandes (obtention d'un appel à projet soutenu par la SNCF).

La création d'une « Maison de la Flow-Vélo » sur la commune-centre, lieu multi-services et multi-activités permettra le partage et la mutualisation d'un espace et de ressources en direction de divers publics (habitants/touristes). Cet espace, générateur de liens, sera principalement identifié à partir de services liés aux mobilités.

#### ● **Orientation 4 : Améliorer l'attractivité du territoire sur la base d'un tourisme durable**

Le tourisme contribue au développement d'un territoire. Grâce à une activité touristique continue sur l'année, l'activité des commerces de proximité, des artisans, des producteurs, etc..., se traduit par des retombées économiques.

Depuis une vingtaine d'années, le slow tourisme se développe. Plus durable et plus authentique, ce tourisme alternatif répond à la nécessité de donner davantage de sens aux expériences des voyageurs à partir des ressources locales. Cette tendance a été accentuée par la pandémie qui a permis au plus grand nombre de prendre conscience de la richesse offerte dans nos régions. Le tourisme de proximité s'est ainsi accru, proposant des activités proches de la nature et plus respectueuses de l'environnement.

Le territoire du Nontronnais reste peu connu au regard de ses qualités et de ses atouts. L'enjeu du tourisme sur le territoire croise les trois précédentes orientations stratégiques (habitat, redynamisation et mobilités).

Une réflexion est en cours sur l'élargissement du périmètre de la politique touristique aux 4 communautés de communes du Nord-Est de la Dordogne (CCPL, CCDB, CCILAP et CCPN) sur la base d'une marque Périgord Vert. Cette approche doit mettre en valeur l'identité touristique de chaque territoire au sein de cet ensemble commun : la notion de tourisme de pleine nature en constitue l'un des segments mais pas le seul, les activités saisonnières ainsi que les différents types de publics doivent être pris en compte. Le réseau Flow-Vélo sur le territoire intercommunal doit être exploité comme support d'activités touristiques variées et d'interconnexion de services (logements chez l'habitant, points de restauration, conciergerie, solutions de mobilités douces pour ceux qui ne pédalent pas, etc...). La réflexion s'accompagnera également d'un renouvellement des modes d'hébergement sur la base d'un inventaire actualisé.

Il s'agira au final de révéler ce qui rend ce territoire unique et de dégager par conséquent ses plus-values particulières pour que le visiteur puisse plus facilement l'identifier, y adhérer et s'en souvenir.

## Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en une compilation de fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque modification à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

### 4.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action (annexe 3) ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du Périgord vert.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions matures, validées en comité de pilotage PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Par ailleurs, la présente convention-cadre, valant Opération de Revitalisation du Territoire, emporte un certain nombre d'outils qui s'appliquent à une ORT. Ceux-ci sont présentés en annexe 1.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

### 4.2 Projets en maturation

Les actions présentent des niveaux de maturité différents. Les projets en maturation feront l'objet d'un travail spécifique afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

### 4.3 Compilation des actions selon les orientations stratégiques

Les actions matures et en cours de maturation portées par la **Commune de Nontron**, les quatre autres **Communes signataires** et la **Communauté de Communes du Périgord Nontronnais** sont :

Orientation	Nom de l'action	Maître d'Ouvrage	Numéro de l'action
1. Structurer l'offre de logement tout en renforçant l'accueil	Poursuivre et conforter l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Revitalisation Rurale (OPAH-RR)	Communauté de Communes du Périgord Nontronnais	Action (fiche action 1.1)
	Entreprendre ponctuellement des opérations d'acquisition/réhabilitation à usage de logements en centre-bourg	Communes signataires	Action (fiche action 1.2)
	Engager la production de logements neufs en partenariat avec des aménageurs et des promoteurs	Commune de Nontron	Action (fiche action 1.3)
	Amorcer un Schéma Directeur Immobilier Énergie	Commune de Nontron	Action (fiche action 1.4)

	Développer la construction de logements sociaux neufs et établir un nouveau partenariat avec les bailleurs sociaux	Communauté de Communes du Périgord Nontronnais	En maturation
	Porter la création d'un guichet unique d'information de la rénovation énergétique	Communauté de Communes du Périgord Nontronnais	En maturation
	Définir et mettre en œuvre un programme de rénovation des bâtiments publics	Communauté de Communes du Périgord Nontronnais	En maturation
	Instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants	Commune de Nontron	En maturation
	Mettre en œuvre un « Plan Façades » sur le centre-ville de Nontron	Commune de Nontron	En maturation
	Innover avec la constitution d'un laboratoire d'expérimentation vers de l'opérationnel	Communauté de Communes du Périgord Nontronnais	En maturation
	Densifier l'urbanisation en s'appuyant sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal	Communauté de Communes du Périgord Nontronnais	Hors fiche action
2. Renforcer la diversité de l'offre commerciale tout en initiant une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle	Conforter le poste manager de commerce	Communauté de Communes du Périgord Nontronnais	Action (fiche action 2.1)
	Accompagner, fédérer des réseaux d'acteurs économiques	Communauté de Communes du Périgord Nontronnais	Action (fiche action 2.2)
	Sauvegarder et mettre en valeur les cellules commerciales	Communauté de Communes du Périgord Nontronnais	Action (fiche action 2.3)
	Amplifier/développer les événements générateurs de flux en centre-bourg	Communauté de Communes du Périgord Nontronnais	Action (fiche action 2.4)
	Assurer la promotion du territoire	Communauté de Communes du Périgord Nontronnais	Action (fiche action 2.5)
	Réhabiliter l'ancien Tribunal d'Instance pour y implanter une Micro-Folie au sein d'un nouveau pôle culturel	Commune de Nontron	Action (fiche action 2.6)
	Soutenir le développement d'une ressourcerie-recyclerie	Communauté de Communes du Périgord Nontronnais	Action (fiche action 2.7)
	Réaliser un pôle de santé pluridisciplinaire	Département	Action (fiche action 2.8)
	Soutenir la création d'accès distincts aux logements vacants au-dessus des commerces	Commune de Nontron	En maturation
	Repenser l'aménagement et la reconversion des ZAE du territoire notamment par la renaturation des friches industrielles	Communauté de Communes du Périgord Nontronnais	En maturation
3. Proposer une offre de déplacements alternatifs à la voiture pour contribuer aux équilibres sociaux et à la structuration du territoire	Créer une fête des savoir-faire	Communauté de Communes du Périgord Nontronnais	En maturation
	Aménager la Flow-Vélo	Communauté de Communes du Périgord Nontronnais	Action (fiche action 3.1)
	Mettre en œuvre une politique des nouvelles mobilités	Communauté de Communes du Périgord Nontronnais	Action (fiche action 3.2)
	Déployer un Plan Vélo	Communauté de Communes du Périgord Nontronnais	Action (fiche action 3.3)
	Développer les points de recharge publics pour les véhicules électriques	Communes signataires	Action (fiche action 3.4)
Mettre en œuvre un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics	Commune de Nontron	En maturation	

4. Améliorer l'attractivité du territoire sur la base d'un tourisme durable	Engager une politique de tourisme de pleine nature	Communauté de Communes du Périgord Nontronnais	Action (fiche action 4.1)
	Accompagner et soutenir tous les types d'hébergement de loisirs	Communauté de Communes du Périgord Nontronnais	Action (fiche action 4.2)
	Réhabiliter l'ancienne friche industrielle de la Coopérative Agricole vers un lieu multi-services	A définir	Action (fiche action 4.3)
	Requalifier les espaces publics	Communes signataires	Action (fiche action 4.4)
	Valoriser les entrées de ville	Commune de Nontron	Action (fiche action 4.5)
	Rénover le jardin des Arts	Commune de Nontron	Action (fiche action 4.6)
	Végétaliser l'espace public	Commune de Nontron	Action (fiche action 4.7)
	Mettre en œuvre le projet "Fresques"	Commune de Nontron	Action (fiche action 4.8)
	Moderniser l'éclairage public	Commune de Nontron	Action (fiche action 4.9)
	Réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)	Communauté de Communes du Périgord Nontronnais	En maturation
	Valoriser les rivières du territoire (en lien avec le projet du Post Master de l'ENSAD)	Communauté de Communes du Périgord Nontronnais	En maturation
	Renforcer la propreté	Commune de Nontron	En maturation

#### 4.4 Périmètre des actions

Le périmètre stratégique de la convention est celui du territoire communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais. Celui-ci s'étend sur un large territoire de 28 communes et constituant l'échelle large de réflexion qui permet de définir le projet urbain, économique et social de revitalisation et de redynamisation du cœur de ville et des centres-bourgs. À ce périmètre sont ajoutés cinq périmètres opérationnels correspondant aux centre-bourgs des communes associées.

Le centre-bourg de la ville centre de La CCPN figure nécessairement parmi les secteurs d'intervention. Un ou plusieurs autres périmètres peuvent être identifiés selon le projet territorial et dans la mesure où les interventions qui s'y déploient contribuent au succès de la redynamisation du cœur de bourg. Ils peuvent être soit détachés, soit contigus du centre-bourg.

Les périmètres opérationnels sont déterminés notamment au regard des périmètres : de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat de revitalisation rurale (OPAH-RR) couvrant l'ensemble du territoire de la CCPN et du site patrimonial remarquable (SPR) de Nontron.

Les périmètres opérationnels de l'ORT au sein duquel s'inscriront les actions, compte tenu de son opposabilité juridique, sont retranscrits sur supports cartographiques annexés à la présente convention (annexe 2).

### Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisine et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

## **Article 6 - Engagements des partenaires**

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### **6.1 Dispositions générales concernant les financements**

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### **6.2 Le territoire signataire**

En signant cette convention, la Commune de Nontron assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Dans une approche collective de l'attractivité territoriale, les communes de Javerlhac-et-la Chapelle-Saint-Robert, Piégut-Pluviers, Saint-Pardoux-la-Rivière et Saint-Saud-Lacoussière entendent apporter leur contribution à ce programme à travers les projets dont elles sont porteuses.

La Commune de Nontron signataire s'engage à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation. À ce titre, la Commune de Nontron :

- assure le paiement du salaire du chef de projet,
- sollicite le cofinancement de ce poste auprès de l'ANCT et de la Banque des Territoires à hauteur de 75 % du coût annuel chargé du poste,
- conserve à sa charge 60 % du coût final de la dépense,
- sollicite la participation au financement du restant dû sur salaire auprès de chacune des quatre autres communes signataires.

Les quatre autres communes signataires s'engagent à :

- se partager les 40 % restant à charge de la dépense (10 % à chaque commune) au vu d'un état établi par la Mairie de Nontron semestriellement,
- inscrire annuellement les crédits budgétaires nécessaires.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par les collectivités signataires, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation. Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

### 6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population), tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

### 6.4 Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

La Région apportera un soutien aux opérations éligibles dans le cadre de sa politique en faveur de la revitalisation des centres villes / centres bourgs adoptée le 12 avril 2019, de la politique contractuelle et du règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises.

Le Conseil régional pourra soutenir des projets d'investissements destinés à promouvoir l'innovation et l'expérimentation d'activités ou de services nouveaux susceptibles de participer au renouvellement du centre. Ces projets peuvent concerner des pépinières commerciales ou artisanales, boutiques à l'essai, espaces de valorisation et commercialisation en circuits courts, tiers-lieux et tout autre dispositif innovant en termes de rayonnement de la commune centre au profit des communes parties à la convention.

La mise en œuvre du projet de revitalisation nécessite des moyens spécifiques. C'est tout le sens des dispositions adoptées par la Région en séance plénière le 12 avril 2019. Cette politique complète et s'inscrit dans le cadre des politiques contractuelles régionales en faveur de la cohésion territoriale. Les soutiens régionaux ont vocation à figurer au contrat de dynamisation et de cohésion du territoire.

Pour autant, nombre de politiques régionales dites sectorielles peuvent contribuer à soutenir des projets qui participent à la revitalisation du centre-ville de Nontron. Aussi, sans exhaustivité et au regard des projets qui seront mis en œuvre, les politiques régionales suivantes pourraient être mobilisées :

- Habitat/logement/foncier,
- Tourisme/Patrimoine,
- Culture,
- Mobilité,
- Formation,
- Etc...

Les projets relevant des politiques sectorielles régionales seront priorisés afin de renforcer la mise en synergie des actions dans le temps au profit du territoire.

## **6.5 Engagements du Département**

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'intervention ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

Plus spécifiquement, le Département de la Dordogne pourra soutenir des actions de redynamisation du territoire dans le cadre de ses modalités d'intervention au titre des solidarités territoriales et dans le respect des enveloppes affectées au titre de sa nouvelle politique contractuelle pour la période 2022-2024.

Cette stratégie se décline au niveau opérationnel sur le territoire par les contrats de projets 2022-2024 au profit de l'intercommunalité du Périgord Nontronnais via les contrats de projet territoriaux et pour le canton au travers des contrats de projets communaux.

Enfin, en tant que délégataire des aides à la pierre pour la période 2018-2023, le Département pourra apporter son soutien pour soutenir l'ingénierie et le portage de certains dispositifs ainsi que les opérations de production de logements locatifs sociaux par les bailleurs publics et privés.

## **6.6 Engagements des autres opérateurs publics**

Des opérateurs publics sont susceptibles de prendre part à la démarche collective qu'implique la présente convention. Leur participation pourra faire l'objet d'une formalisation par avenant au présent article.

## **6.7 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

En l'occurrence, la commune a mis en place 17 référents de quartier correspondant au découpage géographique du territoire. Ces derniers jouent un rôle d'interface entre les habitants des quartiers et la Mairie sur tout ce qui concerne leur quotidien : ils ont trouvé rapidement leur place sur la base de l'adoption d'une charte associée à la définition d'une procédure adéquate de saisine des services municipaux. Ce dispositif a constitué une première phase d'implication des habitants à la vie de la commune.

De plus, le public, présent lors des Conseils Municipaux, est systématiquement sollicité à l'issue du traitement de l'ordre du jour de la séance.

Dans le prolongement de ces initiatives de participation, la commune souhaite mettre en place un Conseil Municipal des Jeunes avec pour objectif de les sensibiliser à l'existence de la démocratie locale mais aussi de les associer aux réflexions lancées sur des projets à moyen et long termes dont ils pourront être les utilisateurs futurs (espaces publics, mobilier, végétalisation et lieux de socialisation culturelle). Les jeunes participeront à l'élaboration d'une charte de la participation citoyenne. Cette démarche devrait faciliter la diffusion de l'engagement participatif auprès des parents, des grands-parents et favoriser une meilleure adhésion au projet de la municipalité.

Enfin, le dernier volet de la participation citoyenne concernera l'évolution du rôle de référent de quartier : plus impliqué dans la vie municipale, plus présent lors des différentes instances, il deviendra alors un maillon essentiel de la démocratie locale. Les modalités de ce changement sont en cours de réflexion.

## **6.8 Maquette financière**

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre. Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre. La maquette financière figure en annexe 4.

## **Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain**

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'État, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le CRTE du Périgord vert.

Sont systématiquement invités au comité de pilotage les représentants de l'exécutif, des services de l'État, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Entre les sessions du comité de pilotage, les comités techniques, associant les collectivités concernées, pourront assurer le suivi au fil de l'eau et la concertation autour des actions engagées.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

## **Article 8 - Suivi et évaluation du programme**

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'État et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

## **Article 9 - Résultats attendus du programme**

Les résultats seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.



Orientation 1 : Structurer l'offre de logement tout en renforçant l'accueil

	<b>Indicateur</b>	<b>Référence</b>	<b>Objectif</b>
Indicateurs de suivi	Nombre de logements créés en zones U et AU par an	Donnée à mettre en œuvre avec la en place du PLUi	
	Nombre de dossiers soutenus dans le cadre de l'OPAH	OPAH 2018-2023 objectifs CCPN : 108 logements réhabilités	
	Evolution de la consommation énergétique via un tableau de bord de l'énergie	Base de données OPERAT	
Indicateurs de résultats	Remise de logements vacants sur le marché	LoVac millésime 2021 : 717 (données brutes CCPN)	
	Nombre de logements sociaux produits		
	Nombre de dossiers validés en Rénovation énergétique des logements	OPAH 2018-2023 CCPN :44 PO MPR Sérénité	
	Nombre de dossiers validés en Adaptation de logement pour l'autonomie des occupants	OPAH 2018-2023 CCPN :20 PO Autonomie	
	Sortie d'habitat indigne ou très dégradé		
	Nombre de dossier validés "Ma Prime Rénov"	OPAH 2018-2023 / CCPN : 212 MPR	
	Étiquettes de sorties moyenne après travaux		
	Aménagement d'accès aux étages dans le centre-ville de Nontron		
	Ravalement de façades dans le centre-ville de Nontron		
	Évolution de la précarité énergétique du territoire	Outil Géodip (ONPE) Maille (EPCI, Commune et IRIS) avec diagnostic	
Indicateurs d'impact	Accueil de nouveaux habitants	Données issues des recensements INSEE	

Orientation 2 : Renforcer l'activité économique et la diversité de l'offre commerciale tout en initiant une nouvelle dynamique économique et sociale

	<b>Indicateur</b>	<b>Référence</b>	<b>Objectif</b>
Indicateurs de suivi	Nombre de porteurs de projets contactés et accompagnés (création et ou reprise /cession)		
	Nombre et typologie des commerce		
	Nombre d'évènements organisés par les structures/réseaux/ associations		

	Nombre de participations aux différents salons		
Indicateurs de résultat	Nombre de commerces installés depuis moins de 2 ans		
	Évolution du nombre et typologie des commerces		
	Nombre de friches industrielles renaturées		
	Fréquence des évènements organisés au futur centre culturel		
	Fréquentation des équipements culturels (médiathèques, cinéma, centre culturel,...)		
	Nombre de spécialités présentes sur le pôle de santé pluridisciplinaire		
	Création d'évènements culturels		
Indicateurs d'impact	Taux et évolution de la vacance commerciale		
	Fréquentation lors des évènements		

*Orientation 3 : Proposer une offre de déplacements alternatifs à la voiture pour contribuer aux équilibres sociaux et à la structuration du territoire*

	<b>Indicateur</b>	<b>Référence</b>	<b>Objectif</b>
Indicateurs de suivi	Fréquentation des lignes de cars de la région		
	Fréquentation et élargissement des services sur les lignes de bus scolaire		
Indicateurs de résultats	Nombre de kilomètres de voies cyclables créés		
	Nombre d'aires de co-voiturage créées		
	Nombre de places de stationnement en centre-ville / périphérie		
	Nombre de véhicules qui circulent dans le centre-ville		
	Nombre d'usagers de l' application Atchoum		
	Nombre d'usagers de l'autostop		

	organisé "Le Pouce-vert"		
Indicateurs d'impact	Nombre d'usagers de la véloroute		
	Fréquentation de la véloroute par les locaux		
	Part modale de la voiture individuelle	Recensement, INSEE	

*Orientation 4 : Améliorer l'attractivité du territoire sur la base d'un tourisme durable*

	<b>Indicateur</b>	<b>Référence</b>	<b>Objectif</b>
Indicateurs de suivi	Fréquentation des hébergements de tourisme		
	Fréquentation des sites touristiques marqueurs du territoire		
Indicateurs de résultats	Nombre d'espaces verts gérés en gestion différenciée		
	Évolution de la participation aux actions d'éducation sensible et citoyenne à la biodiversité		
	Évolution du volume de données disponibles sur la biodiversité (SINP)		
	Nombre de tags sur Google		
	Évolution de la facturation d'électricité		
Indicateurs d'impact	Amélioration de l'image du territoire par ses propres habitants		

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3.

## **Article 10 – Utilisation des logos**

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de

l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, quelle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'État s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne) ;
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

## **Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité**

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026. Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée sur les sites internet de la CCPN et des communes signataires. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

## **Article 12 – Évolution et mise à jour du programme**

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

## **Article 13 – Résiliation du programme**

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

## **Article 14 – Traitement des litiges**

La présente convention est régie par le droit français. En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

À défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Bordeaux à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Bordeaux.



Pour le Préfet, et par délégation,  
Le sous-préfet de Nontron,



Pierre BRESSOLLES

Le Président de la Communauté de Communes

Le Président du Conseil Départemental  
de la Dordogne



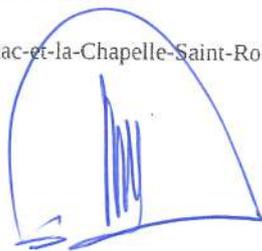
Germinal PEIRO

La Maire de Nontron



Gérard SAVOYE

Le Maire de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert



Jean-Pierre PORTE

Le Maire de Saint-Pardoux-la-Rivière



Sylvie GOURAUD



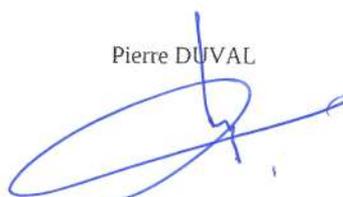
Nadine HERMAN-BANCAUD

Le Maire de Piégut-Pluviers



Alain MARZAT

Le Maire de Saint-Saud-Lacoussière



Pierre DUVAL

## **Sommaire des annexes**

**Annexe 1 – Effets juridiques de l'ORT**

**Annexe 2 – Présentation des périmètres des secteurs d'intervention des ORT**

**Annexe 3 – Fiches actions**

**Annexe 4 – Maquette financière**



## **Annexe 1 – Synthèse des dispositifs de l'ORT**

### **Orientation 1 : Structurer l'offre de logement tout en renforçant l'accueil d'une population nouvelle**

<b>Dispositif</b>	<b>Description</b>	<b>Localisation</b>
Denormandie dans l'ancien	Dispositif fiscal d'aide à l'investissement locatif en faveur de la rénovation des logements pour les communes en ORT. Réduction d'impôt en fonction de la durée d'engagement de la location, pour des loyers plafonnés.	Ensemble des communes signataires
Abattements d'impôts sur les plus-values de cession de biens ( y compris activités)	Abattements sur les plus-values résultant de la cession de biens immobiliers bâtis ou de droits relatifs à ces mêmes biens selon certaines conditions, en vue de les démolir pour reconstruire des bâtiments collectifs d'habitation d'une certaine densité dans un délai de quatre ans.	Secteurs d'interventions
Dispositif d'intervention immobilière et foncière (DIIF) et vente d'immeuble à rénover (VIR)	Aide de l'ANAH au profit d'opérateurs publics, para-publics ou privés visant à rénover des immeubles entiers en vue de la vente de logements en accession sociale ou en locatif conventionné (VIR) ou portage locatif conventionné sur 9 ans avant revente 5DIIF). Objectif de régulation du marché locatif privé (lutte contre les marchands de sommeil). - DIIF : subventions de l'ANAH pour un immeuble en location pendant 9 ans par l'opérateur - VIR : l'opérateur vend des logements avant leur rénovation sur la base d'un programme de travaux. Le bénéficiaire final achète le logement à un prix minoré de la subvention pour l'occuper en accession sociale ou le louer sous plafond de loyer ANAH	Secteurs d'interventions
Biens sans maîtres et biens en état d'abandon manifeste	S'agissant des biens sans maîtres, la collectivité peut lancer une procédure de récupération de ces biens au bout de 10 ans contre 30 précédemment. Concernant les biens en état d'abandon manifeste, la collectivité peut imposer des travaux au propriétaire sans quoi une procédure d'expropriation peut être engagée. La loi 3DS permettra à la collectivité d'appliquer cette procédure sur l'ensemble du territoire et non uniquement sur le centre-ville et de transférer cette compétence à l'intercommunalité pour conduire des projets d'aménagements.	Secteurs d'interventions
ORT et permis d'aménager multi-sites	Pour une durée de cinq ans à compter du 28/11/2018, possibilité de permis d'aménager multi-sites portant sur plusieurs unités foncières non contiguës.	Secteurs d'interventions
Procédure intégrée pour mise en compatibilité des documents d'urbanisme en ORT	Article 4 de la loi ELAN : l'adaptation des documents d'urbanisme (SCOT, PLU...) au projet de territoire contenus dans l'ORT peut être facilitée dans le cadre de la procédure intégrée prévue au code de l'urbanisme (art L 300-6-1).	Ensemble des communes signataires
Dérogação à l'application de certaines règles du PLU	Déroérations possibles aux règles de retrait, densité, gabarit, stationnement, de destination des sols dès lors qu'elle contribue à la diversification des fonctions urbaines du secteur concerné (zones pavillonnaires, entrées de villes commerciales...); dérogação supplémentaire possible des règles relatives au gabarit pour les constructions contribuant à la qualité du cadre de vie, par la création d'espaces extérieurs en continuité des habitations (article 96 de la loi 3DS)	Secteurs d'interventions
Accélération des projets par voie d'ordonnance	Rationaliser les procédures d'autorisation, de planification et de consultation (codes de l'urbanisme et environnement) pour accélérer les projets sur des terrains déjà artificialisés dans les périmètres de l'ORT : ordonnance à prendre courant 2022.	Ensemble des communes signataires

## **Orientation 2 : Renforcer la diversité de l'offre commerciale tout en initiant une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle**

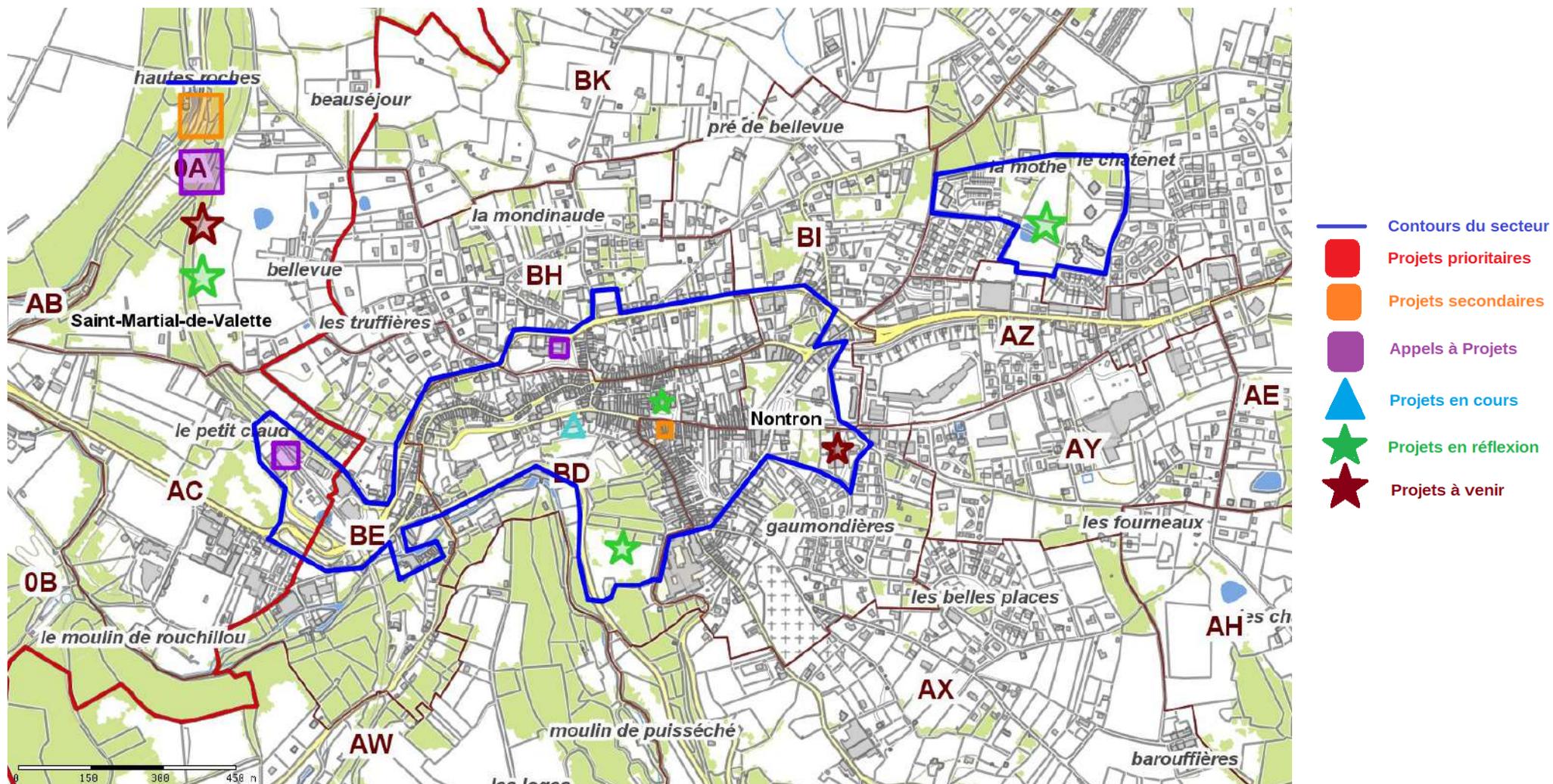
<b>Dispositif</b>	<b>Description</b>	<b>Localisation</b>
Simplification des projets d'implantation commerciale en centre-ville	L'ORT favorise le retour des commerces en cœur de ville, en exemptant d'autorisations d'exploitation commerciale (AEC) les projets s'implantant dans un secteur d'intervention incluant un centre-ville identifié dans la convention ORT. La convention d'ORT peut fixer un seuil pour déclencher l'instruction d'AEC : à minima 5 000 m <sup>2</sup> de surface de vente ( 2 500 m <sup>2</sup> de surface à prédominance alimentaire).	Secteurs d'interventions
Limitation du développement des grands commerces en périphéries des villes	Possibilité pour le Préfet de suspendre "au cas par cas" l'enregistrement et l'examen en CDAC de nouveaux projets commerciaux en périphérie des secteurs d'intervention de l'ORT comprenant un centre-ville été situés dans les communes de l'EPCI signataire de la convention d'ORT ou dans un EPCI limitrophe, afin d'éviter qu'un projet commercial ne nuise aux actions de l'ORT.	Hors secteur d'intervention
Stratégie commerciale en ORT et dispense de CDAC à l'échelle de l'EPCI	Expérimentation sur 6 ans : pouvoir dispenser de CDAC les projets situés dans les territoires de l'ORT couverts par un SCOT comprenant un document d'aménagement artisanal, commercial (et logistique), dotés de PLU, et après accord de la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) sur la stratégie commerciale prévue dans ces documents	Territoire de la CCPN
Droit de préemption urbain (DPU) renforcé et droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet d'aménagement commercial	La signature d'une ORT ne modifie pas les conditions requises par le code de l'urbanisme pour la mise en place du DPU. Cependant, l'instauration de ce droit devant être motivée, la commune titulaire du droit ou son concessionnaire, peuvent solidement s'appuyer sur le projet global de territoire devant être réalisé dans le cadre de l'ORT pour justifier de son instauration, notamment le DPU renforcé (élargit aux lots de copropriétés, et immeubles < 4 ans). La loi 3DS précise les conditions d'intervention d'opérateurs en matière de revitalisation commerciale.	Secteurs d'interventions
Limitation de l'artificialisation des sols et projets en ORT	Les projets commerciaux > à 10 000 m <sup>2</sup> de surface de vente et engendrant une artificialisation des sols sont interdits sauf si, notamment, ils se situent en secteur d'intervention de l'ORT (décret en attente de parution, article 215 de la loi Climat et Résilience)	Secteurs d'interventions
Mise en demeure de réhabilitation d'une zone d'activités	Mise en demeure des propriétaires de procéder à la réhabilitation des locaux, terrains et équipements concernés, lorsque l'état de dégradation ou l'absence d'entretien compromettant l'aménagement ou de restructuration de la zone d'activité. Possibilité d'expropriation pour cause d'utilité publique en dernier recours. Décret attendu en conseil d'État.	Secteurs d'interventions

## **Orientation 4 : Améliorer l'attractivité du territoire sur la base d'un tourisme durable**

<b>Dispositif</b>	<b>Description</b>	<b>Localisation</b>
ORT et droit d'innover	Article 5 de la loi ELAN : pendant 7 ans à compter du 28/11/2018, possibilité de déroger aux règles opposables pour la construction (CCH, CU, CE...) et démontrer que sont atteints des résultats satisfaisant aux objectifs poursuivis par ces règles.	Secteurs d'interventions
ORT et services publics	Obligation d'information du maire et du président de l'EPCI six mois avant la fermeture ou le déplacement d'un service public.	Ensemble des communes signataires

## Annexe 2

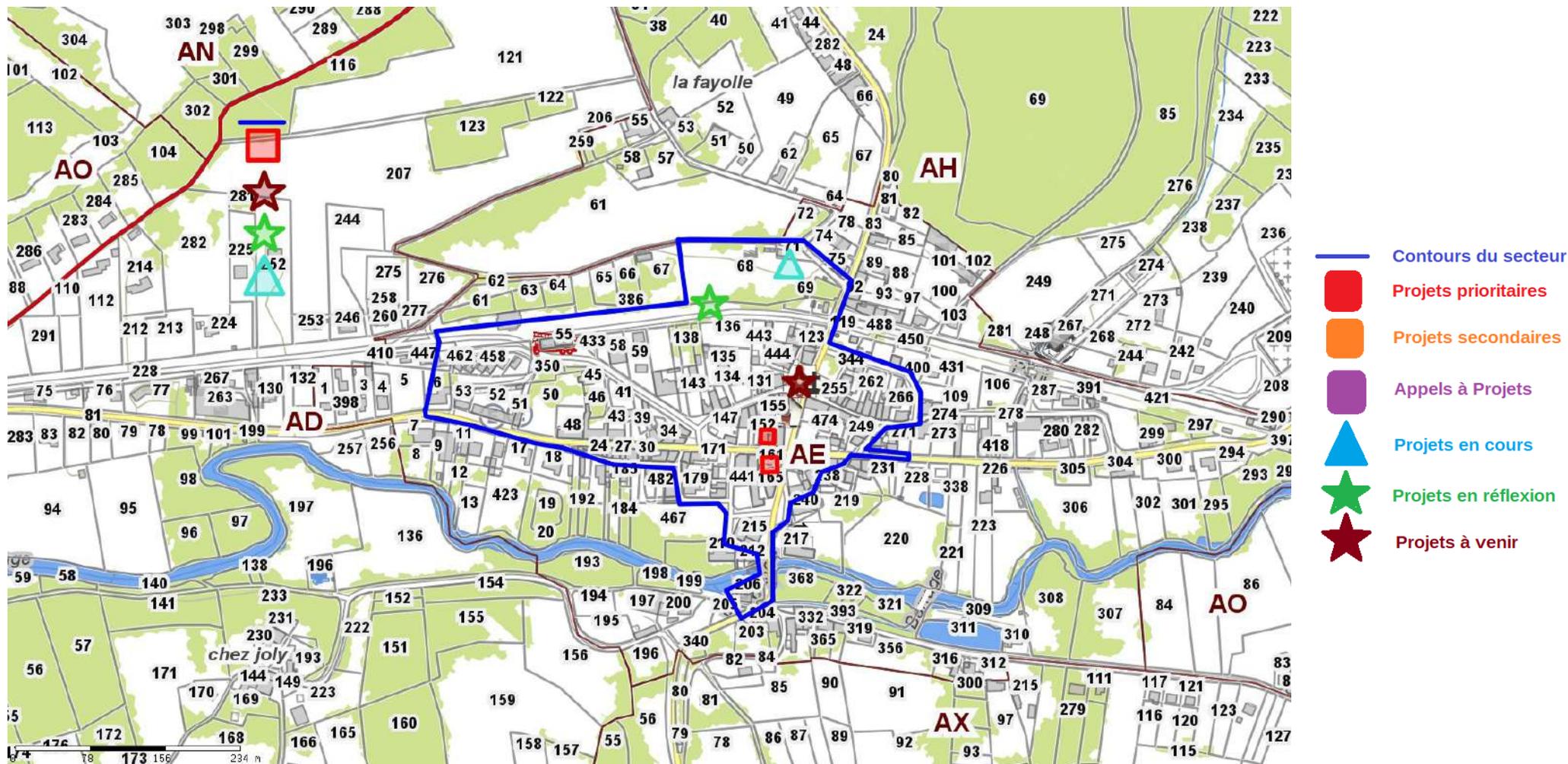
### Secteur d'intervention de Nontron / Cartographie



## **Secteur d'intervention de Nontron / Adresses**

<b>Nom des rues</b>	<b>Numéros</b>
Route de Nontron	Du 22 au 28
Rue de Périgueux	27, 40, 25, 38, 36, 34, 32, 30, 23, 28
Impasse du Faubourg Magnac	19, 56, 86, 94, 106, 108, 111
Route de la Vallée du Bandiat	28, 42, 141, 176, 270, 381,
Route de Simone Veil (Route de Limoges)	6
Place de l'église	1, 4, 2, 2Bis
Boulevard Anatole France	18, 16, 14, 23, 12, 21, 10, 19, 17, 15, 13, 6, 9, 7, 5, 3
Avenue d'Aquitaine	48, 63, 108, 166, 196,
Rue Alcide Dusolier	7, 5, 3, 1
Avenue de Gaumendières	2Bis, 1
Avenue Jules Ferry	132
Rue Jean Rostand	Du 1 au 6
Avenue d'Yvon Delbos	46, 12
Boulevard Gambetta	9, 13, 37, 40, 44, 56, 68, 139, 148, 153, 160, 166, 178, 208, 217, 264, 312, 352, 368, 382, 394, 404, 405, 418, 421, 447, 488, 489, 498, 499, 518, 519, 540, 547, 570, 685, 703, 735, 755, 798
Rue Fontaine de Fanny	1
Avenue du Pré des Pères	1, 2, 4
Boulevard Victor Hugo	19, 39, 53, 70, 96, 106, 116, 123, 135, 147, 174, 216
Avenue du Général de Gaulle	59, 72, 81, 106
Avenue de la Gare	2, 4, 6, 8
Place des Droits de l'Homme	1, 2, 4, 6, 3
<b>Secteur de la Motte</b>	
Rue du Pavé	
Chemin de la Motte	140, 175
Rue de la Motte	1, 2, 6, 5, 7, 8, 9, 10, 12, 14
Rue du 19 Mars 1962	4, 6, 1, 8, 10, 3, 5, 7, 14

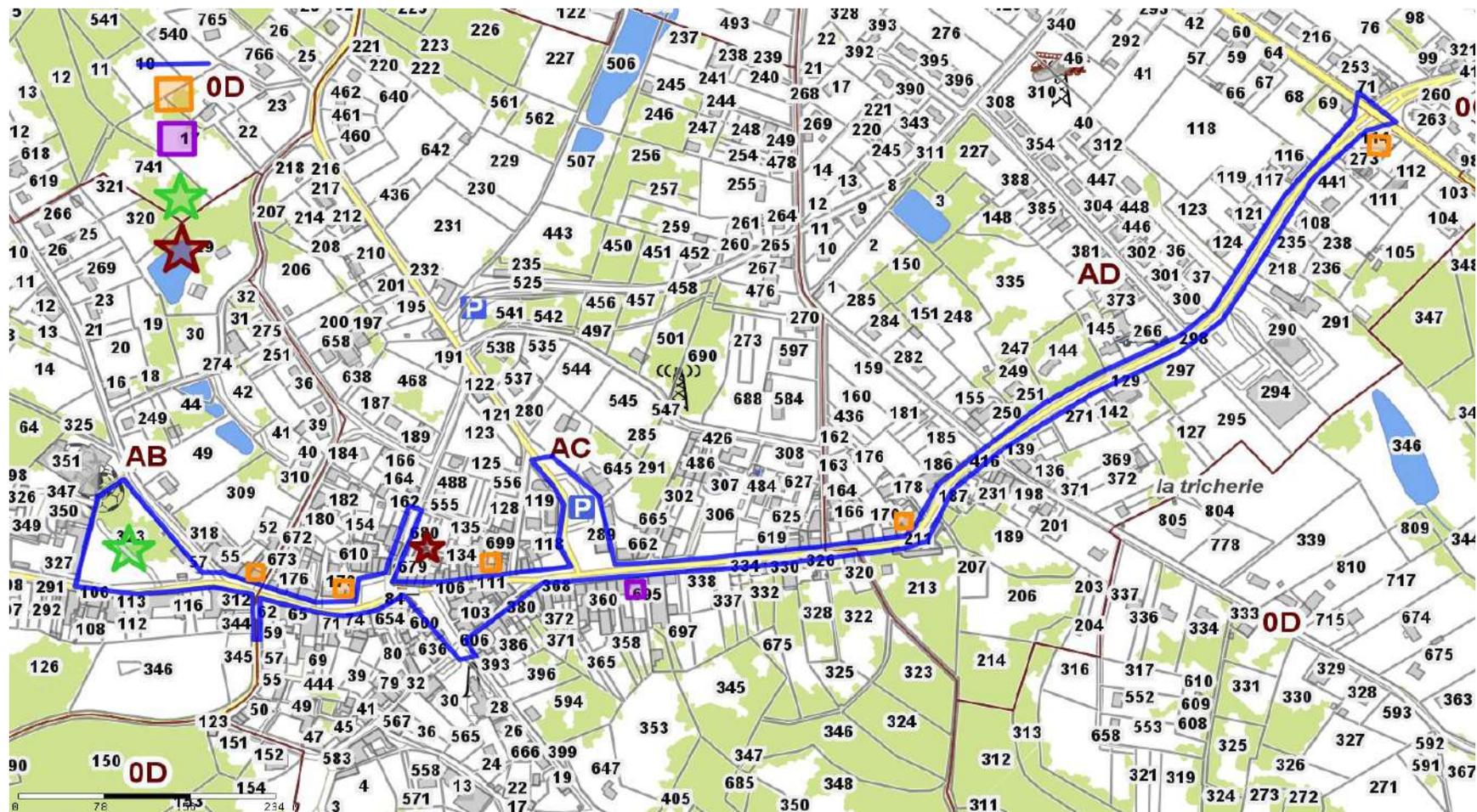
## Secteur d'intervention de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert / Cartographie



**Secteur d'intervention de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert / Adresses**

<b>Nom des rues</b>	<b>Numéros</b>
Route de Nontron	138, 123, 109, 93, 80, 70
Rue Le Bourg (Place de la Fontaine)	11, 21, 35, 22
Rue du 24 juillet 1944	2, 37, 38
Rue Louis Aragon	84, 77, 51, 42, 34, 20, 13, 14, (5000, 5002, 9000, 5006, 5010, 5007)
Place du Foirail	62 (5003, 5004)
Route de Piégut (Le Bourg)	134, 121, 129, 182, 190, 191, 201 (9001)
Route de la Fayolle	
Avenue de la Garenne	413, 425, 431, 441, 1, 8, 9, 10
Route d'Angoulême	376, 374, 366, 362, 367, 334, 335, 314, 308, 313, 297, 293, 267, 235 (5093, 5099, 5013, 5098, 5015, 5095, 5094)
Rue Marc Borderon	95, 87, 40, 32, 29, 12, 15, 7, 1
Rue du Bandiat	25, 65, 6
Rue du 19 Mars 1962	4, 48
Rue du Pont	45, 23, 13, 102 (5001, 5005, 5007, 5006)
Route de Mareuil	174, 173, 1, 163, 45, 92, (5005, 5004)
Place Saint-Etienne	27, 11 (5002, 5008, 5009, 5011)
Rue de l'Eglise	37, 55, 54, 74, (5016, 5019, 5018)

## Secteur d'intervention de Piégut-Pluviers / Cartographie

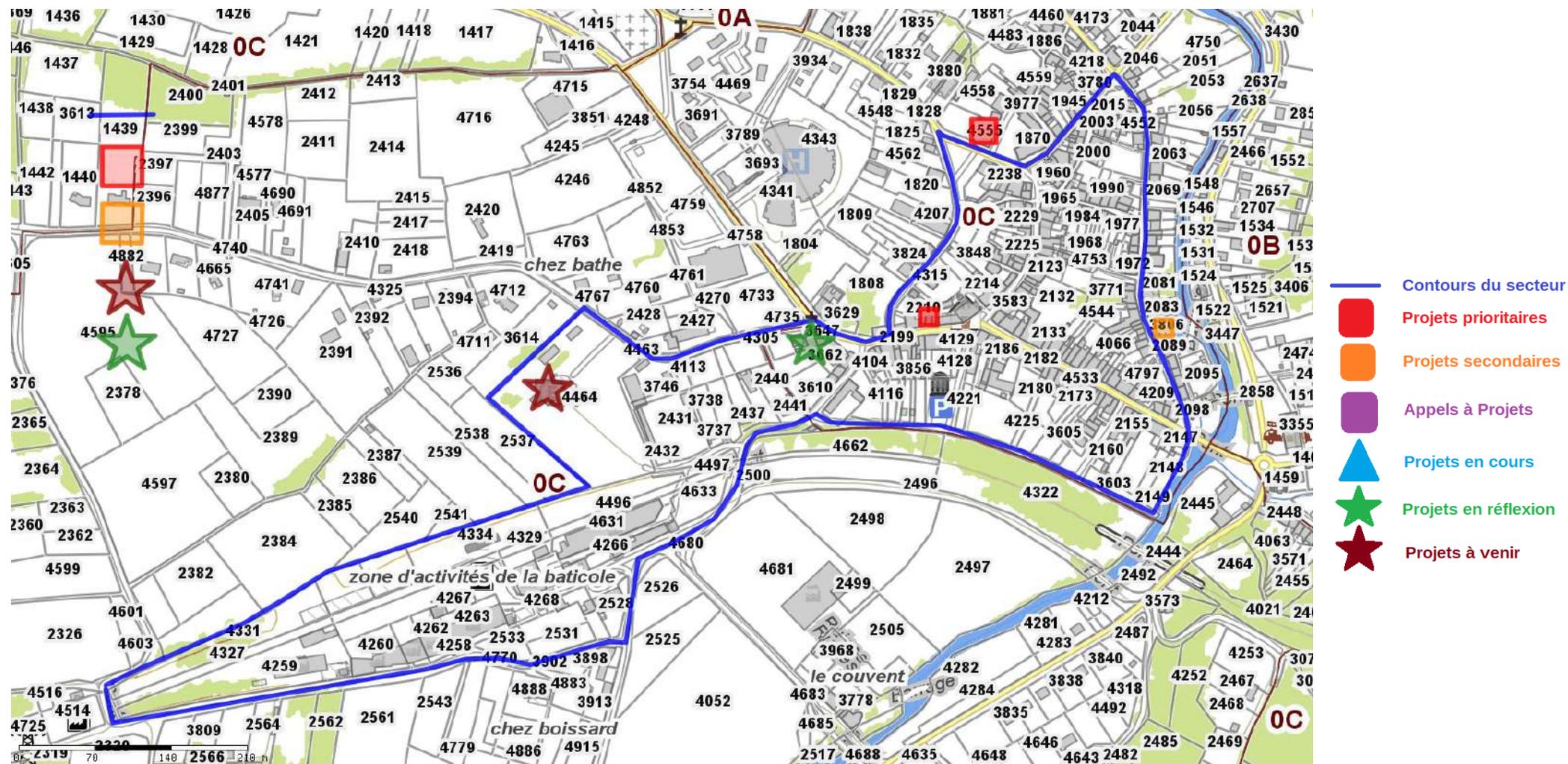


- Contours du secteur
- Projets prioritaires
- Projets secondaires
- Appels à Projets
- Projets en cours
- Projets en réflexion
- Projets à venir

## **Secteur d'intervention de Piégut-Pluviers / Adresses**

<b>Nom des rues</b>	<b>Numéros</b>
Rue de la Tour	36, 40, 35, 37, 41
Rue des Alliés	14, 12, 10, 8, 6, 4, 2, 16, 29, 27, 25, 23, 21, 19, 17, 15, 13, 11, 9, 7, 5, 3, 1, 31, 33, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61
Rue de la Libération	3, 1, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 26, 25, 27, 29, 31, 1, 2, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 62, 66, 68, 70, 72, 76, 80, 82, 84, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 61, 63, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 79 (5005, 5000), 81, 88, 90, 83, 85, 92, 87, 94, 96, 89, 91, 93, 98, 100, 95, 97, 102, 99 (9001), 350
Place Yves Massy	16, 2, 4, 6, 8
Rue de l'hôtel de ville	1, 3, 5, 7 (5001)
Rue Richard Cœur de Lion	1, 2
Rue de la Résistance	1, 3, 5, 18
Place de Montebuono	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16
Route de Saint-Mathieu (Route de Nontron)	1, 2, 39
Route de Marval	1, 10
Impasse du Château Gaillard	1, 2, 3, 5, 7, 4, 11
Route des Cabaniers	8, 6, 4, 2

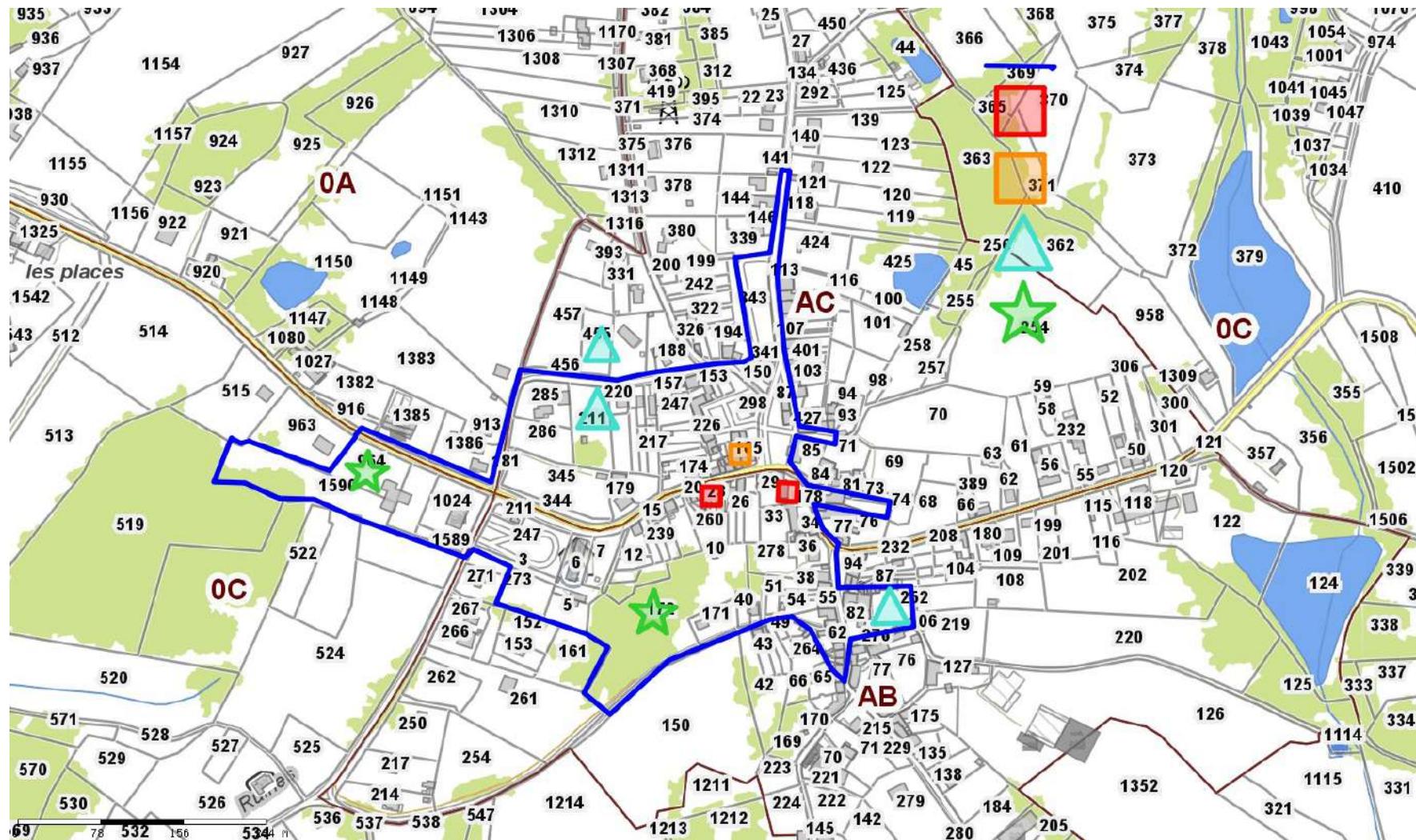
## Secteur d'intervention de Saint-Pardoux-la-Rivière / Cartographie



## **Secteur d'intervention de Saint-Pardoux-la-Rivière / Adresses**

<b>Nom des rues</b>	<b>Numéros</b>
Avenue de la gare	628, 106, 140, 363, 381, (5004, 5005)
Rue Pierre Chamon	176, 45, 11
Rue du Gué Durand	60, 48, 59, 2, 50, 4, 54, 6, 56, 8, 10, 5, 61, 62, 63, 9, 64, 35, 13, 15, 16, 66, 68, 69, 17, 71, 20, 70, 73, 21, 75 (9001)
Rue Maurice Imbert	72, 2, 4, 75, 3, 74, 75, 77, 7, 68, 76, 10 (5019, 5017, 5018), 12, 78, 9, 22, 24, 26, 78, 11, 81, 28, 13, 83, 30, 32, 80, 82, 34, 84, 85
Rue du Pont des Fûts	140, 22, 7, 142, 180, 5, 146, 1, 148, 20, 145, 147, 18, 16, 149, 126
Rue Emile Zola	2, 10, 8, 6, 4, 2, 218, 216, 214, 212, 210, 206
Place des Clauds	219, 7, 5, 3, 1 (5006)
Boulevard Jean-Baptiste Duvoisin	(9007, 9002, 9001, 5005), 9, 10, 5, 3, 1
Rue du Puits de la Barre	13, 15, 17, 19
Avenue Léon Sireyjol	609, 29, 36, (5003)
Rue des Fougères	620, 11, 614, 23, 82, 623, 135, 154, 622, 624, 206, (5000)
Route des Champs Fleuris	35
Route des Châtaigniers	12, 14, 16, 595, 594, 9 (9001)
Route de Jamaye	
Impasse de la Baticole (Intérieur du périmètre)	7, 21, 25, 3, 20, 121, 185, 199
Rue de la Voie Ferrée (Intérieur du périmètre)	245, 232, 224, 204, 194, 184, 174, 18, 19, 625, 618

## Secteur d'intervention de Saint-Saud-Lacoussière / Cartographie



- Contours du secteur
- Projets prioritaires
- Projets secondaires
- Appels à Projets
- Projets en cours
- Projets en réflexion
- Projets à venir

**Secteur d'intervention de Saint-Saud-Lacoussière / Adresses**

<b>Nom des rues</b>	<b>Numéros</b>
Route du Tacot	1, 2, 3, 5
Rue de Chardonnières	
Chemin des Ecoliers	4, 3, 2
Ruelle des Jardins	1
Rue George Rocal	5, 16, 14, 3, 12, 10
Chemin des Pradelles	2, 4
Place du 8 Mai 1945	6, 5, 4, 3, 2, 1
Rue de la Brigade RAC	9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1
Impasse du Puits	5, 3, 1
Place de la Résistance	4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24
Impasse de Sully	1, 3, 5
Route du Grand Etang	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 1, 3, 5, 7
Rue du Boulevard	2, 4, 1, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 169, 10, 12, 14, 15, 16, 18

## FICHE ACTION N° 1.1

### Poursuivre et conforter l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Revitalisation Rurale (OPAH-RR)

<b>Orientation stratégique</b>	Orientation n°1 : Structurer l'offre de logement tout en renforçant l'accueil
<b>Action nom</b>	Poursuivre et conforter l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Revitalisation Rurale (OPAH-RR)
<b>Action n°</b>	1.1
<b>Statut</b>	En cours
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Périgord Nontronnais Établissement Public de Coopération Intercommunale
<b>Description de l'action</b>	<p>L'Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat Revitalisation rurale se déploie sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais. Elle est menée conjointement avec la Communauté de Communes Dronne et Belle. C'est le cinquième programme d'OPAH commun aux deux territoires.</p> <p>La pérennisation de ce dispositif indique une volonté forte des élus d'agir pour la qualité de l'habitat. Conscientes de ces problématiques et enjeux, les Communautés de Communes souhaitent répondre aux besoins liés aux évolutions sociologique et démographique tout en assurant une répartition équilibrée et diversifiée des besoins en logements entre les communes membres, et ce, en mettant en œuvre une politique incitative pour l'habitat privé.</p> <p>Cette politique devant être complétée par une politique d'aménagement du territoire et de développement local intervenant elle-même en complément une politique globale en matière d'habitat public avec une implication forte des bailleurs sociaux et des communes afin de développer une offre locative de qualité et à niveau de loyer modéré. Couplé à d'autres aides financières, c'est un moyen efficace pour venir en aide aux propriétaires en difficulté, mais aussi pour soutenir l'économie</p>



locale via les entreprises du bâtiment implantées sur ces territoires.

Les enjeux sont les suivants :

- maintien de la population âgée, souvent à revenus modestes, par l'adaptation du logement pouvant compenser la perte d'autonomie avec une mission de conseil pour les travaux,
- amélioration de la qualité des logements, en particulier par la réhabilitation thermique et acoustique, afin de diminuer les charges et de réduire la précarité énergétique ; mais en veillant également par une approche globale à la préservation et à la valorisation du bâti ancien qui fait l'identité du territoire,
- lutte contre l'habitat indigne et très dégradé,
- revitalisation des centres-bourgs et villages, en réinvestissant les logements et/ou commerces vacants,
- accompagnement des propriétaires les plus défavorisés
- s'attacher à donner une nouvelle dynamique et rendre plus attractifs les commerces,
- permettre la rénovation du patrimoine bâti remarquable.

Les objectifs qualitatifs sont les suivants :

- Un volet social
  - Venir en aide aux habitants qui ont les revenus les plus faibles
  - Conseiller et orienter
  - Adapter les logements aux personnes à mobilité réduite
  - Développer le parc locatif privé et élargir l'offre sur le territoire afin de répondre aux besoins des populations
  - Accompagner les propriétaires dans la mise en location de leur logement
- Un volet énergie et précarité énergétique
- Un volet lutte contre l'habitat indigne et très dégradé
- Un volet économique, environnemental et patrimonial
  - Redonner vie aux logements vacants notamment dans les bourgs
  - Maintenir un patrimoine de qualité
  - Valoriser les matériaux et équipements écologiques

	<p>Les objectifs quantitatifs de la convention sont évalués à 189 logements par an, soit 945 logements sur la période de 5 ans.</p>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- État</li> <li>- Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat</li> <li>- Communauté de communes Dronne et Belle</li> <li>- Communauté de communes Périgord Nontronnais</li> <li>- Département de la Dordogne</li> <li>- Agence Départementale d'information sur le Logement</li> <li>- Fondation Abbé Pierre</li> <li>- Centres intercommunaux d'action sociale</li> <li>- Centres médico-sociaux</li> <li>- Cassiopea</li> <li>- Organismes des caisses de retraite</li> <li>- Procivis</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<p>Montant suivi-animation : 109 764 € par an</p> <p>Abondement et primes de la Communauté de communes du Périgord Nontronnais (PO + PB confondus) : 43 000 € par an, soit 215 000 € sur 5 ans.</p> <p>Abondement et primes de la Communauté de communes Dronne et Belle (PO + PB confondus) : 52 000 € par an, soit 260 000 € sur 5 ans.</p>
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p>Anah : 10 982 385 €</p> <p>Conseil Départemental de la Dordogne : 447 265 €</p> <p>Communauté de communes Périgord Nontronnais : 722 270 €</p> <p>Caisses de retraite principales ou complémentaires</p> <p>Fondation Abbé Pierre</p>
<b>Calendrier</b>	<p>La convention d'OPAH en cours est signée entre le Département de la Dordogne, l'Anah et la communauté de communes pour la période 2018 – 2023.</p> <p>Les deux communautés de communes travaillent actuellement au renouvellement de la convention OPAH qui arrive à échéance en 2023. Le cahier des charges de la nouvelle convention inclura des</p>

	études à l'îlot selon des parcelles identifiées sur les périmètres d'interventions des deux EPCI (cf Fiche action n°1.2)
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Convention OPAH-RR
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de dossiers soutenus dans le cadre de l'OPAH</li> </ul> <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de dossiers validés en Rénovation énergétique des logements</li> <li>- Nombre de dossiers validés en Adaptation de logement pour l'autonomie des occupants</li> <li>- Sortie d'habitat indigne ou très dégradé</li> <li>- Nombre de dossiers validés "Ma Prime Rénov"</li> <li>- Étiquettes de sorties moyenne après travaux</li> </ul> <p>Les impacts financiers (sur le BTP), immobiliers (nombre de logements vacants remis sur le marché, évolution des loyers, ...), sociaux (adaptation des logements aux publics spécifiques, nombre de logements conventionnés, ...) et environnementaux (réduction des dépenses d'énergie, ...) sont également évalués.</p>
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	<p>Cette action contribue à la dynamique de rénovation des logements permettant d'offrir des meilleures conditions d'habiter pour les habitants du territoire. Elle permet d'envisager un retour des habitants dans les bourgs, enjeu essentiel pour le maintien des commerces et des services. Elle favorise également un parcours résidentiel sécurisé à toutes les étapes de la vie des ménages, particulièrement à destination des ménages en difficulté. L'OPAH participe à soutenir l'activité des entreprises du bâtiment sur le territoire.</p>

## FICHE ACTION N° 1.2

### Entreprendre ponctuellement des opérations d'acquisition/réhabilitation à usage de logements en centre-bourg

<b>Orientation stratégique</b>	Orientation n°1 : Structurer l'offre de logement tout en renforçant l'accueil
<b>Action nom</b>	Entreprendre ponctuellement des opérations d'acquisition/réhabilitation à usage de logements en centre-bourg
<b>Action n°</b>	1.2
<b>Statut</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communes signataires de l'ORT (Collectivités Territoriales) Éventuellement : bailleurs sociaux et foncière départementale
<b>Description de l'action</b>	<p>Au sein du territoire, les tensions sont fortes sur l'habitat, le parc de logements présente des faiblesses et menaces (un parc dégradé, une vacance importante, un parc social saturé, une offre locative insuffisante et des loyers inadaptés au territoire, situation aggravée par la présence de résidences secondaires en centre-bourg).</p> <p>En effet, l'offre nouvelle est rare et l'existant n'est pas nécessairement adapté aux attentes. Il est difficile, en particulier pour les jeunes désirant s'installer de louer un logement ou d'acquérir un bien. L'évolution des familles (décohabitations de juniors et seniors, parents séparés, familles recomposées...) appelle une offre souple de logements spécifiques pour alimenter un retour au centre dans le cadre d'un parcours résidentiel.</p> <p>Les études à l'îlot prévues dans le cadre de l'OPAH-RR sur le centre-bourg de Nontron et des 4 autres communes signataires, doivent permettre de réinvestir prioritairement le parc ancien actuellement inoccupé et dégradé, en résorbant l'habitat indigne et en confortant l'attractivité résidentielle et la qualité architecturale.</p> <p>Afin de favoriser le renouvellement urbain de ces centre-bourgs, les communes ont déjà identifié des îlots prioritaires d'intervention au nombre de 7 (3 sur la centralité de Nontron et 1 pour chacune des quatre autres communes signataires).</p>



	<p>Dans ces îlots, un travail d'identification des parcelles à étudier a déjà été mené. Ce repérage est issu des diagnostics, de l'étude des gisements fonciers de la CCPN qui a porté sur les 5 communes signataires de l'ORT et des connaissances de terrains.</p> <p>Pour chaque parcelle étudiée, les communes bénéficieront d'une fiche par bien visité précisant l'état des lieux et l'estimation du coût des travaux. Une classification des biens mobilisables sera réalisée. La commune se verra également remettre le projet par parcelles prioritaires et les modalités pour sa réalisation (procédures, coûts, échéancier...) ainsi qu'une analyse multicritère ayant conduit à l'établissement de leur priorisation.</p> <p>Cette phase permettra à la collectivité de disposer d'une vision stratégique proposant une planification dans le temps et dans l'espace des actions à engager afin de mettre en œuvre un projet urbain cohérent et évolutif.</p> <p>En fonction de la stratégie choisie par chacune des communes, il pourra s'agir d'une maîtrise foncière ou d'une incitation et d'un accompagnement des porteurs de projets privés. Les communes pourront également solliciter la foncière départementale lorsque les biens prioritaires contiennent des RDC commerciaux et des R+1-R+2 vétustes ou bien encore les bailleurs sociaux.</p>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- État</li> <li>- La foncière départementale de la Dordogne</li> <li>- L'ANAH (pour les projets éligibles portés par des opérateurs publics comme privés avec comme leviers les outils financiers mobilisables tels le DIIF, la VIR, la MOI...)</li> <li>- L'EPF-NA</li> <li>- Action Logement</li> <li>- Les bailleurs sociaux</li> <li>- La CCPN selon montage des opérations</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	<p>Estimation du coût des opérations non réalisé / selon montage des opérations :</p> <p>Dépenses d'investissement par maître d'ouvrage et/ou financeur : acquisitions foncières, etc...</p> <p>Apports non financiers : temps de travail du chef de projet PVD sur l'accompagnement au montage des dossiers, etc...</p>
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	<p>Seront sollicités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la Dotation de Soutien à l'Investissement Local</li> <li>- les financements mis en place par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat</li> <li>- les financements mis en place par le groupe Action Logement</li> <li>- le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,</li> <li>- le Conseil départemental de la Dordogne,</li> <li>- les communes,</li> <li>- l'Etablissement Public Foncier.</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	Démarrage des opérations suite aux études à l'îlot dont la réception est prévue courant 2 <sup>ème</sup> semestre 2023.
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	En lien avec la convention OPAH-RR et le CRTE du Périgord vert
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<p>Remise de logements vacants sur le marché</p> <p>Évolution de la précarité énergétique du territoire</p> <p>Accueil de nouveaux habitants</p> <p>Nombre de logements sociaux produits</p>
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	<p>L'ambition consiste à inciter de nouveaux habitants à s'installer dans les secteurs de centre-bourgs des communes signataires et ainsi permettre la remise sur le marché de logements vacants dans l'optique de renforcer l'attractivité de ces derniers.</p> <p>L'aspiration désirée est la création d'un effet d'entraînement ayant pour visée la pérennisation des commerces et services également concernés par le programme Petites Villes de Demain.</p> <p>Cette action s'inscrit dans les secteurs d'intervention de l'ORT.</p>

## FICHE ACTION N° 1.3

### Engager la production de logements neufs en partenariat avec des aménageurs et des promoteurs

<b>Orientation stratégique</b>	Orientation n°1 : Structurer l'offre de logement tout en renforçant l'accueil
<b>Action nom</b>	Engager la production de logements neufs en partenariat avec des aménageurs et des promoteurs
<b>Action n°</b>	1.3
<b>Statut</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Nontron Collectivité Territoriale
<b>Description de l'action</b>	<p>Suite aux investigations menées par la commune et aux études de la situation locale par les différents professionnels de l'immobilier, il apparaît qu'un besoin de renouvellement de l'habitat et d'une nouvelle offre de logements s'exprime à Nontron, tant par la population présente sur le territoire et par une demande extérieure croissante, dont une partie exerce une activité professionnelle sur la commune.</p> <p>Les objectifs municipaux sont d'abord d'apporter une réponse aux attentes des publics en matière de logement, et d'offrir un nouvel habitat intergénérationnel adapté et moderne intégrant, ou contenant en germe, les solutions bio-diversifiées d'un avenir durable et serein, tout cela en intégrant à la fois les contraintes et les possibilités des évolutions juridiques et techniques.</p> <p>L'actuelle crise énergétique fait prendre conscience à de nombreux salariés n'habitant pas Nontron de l'intérêt d'y trouver une résidence.</p> <p>L'enquête menée auprès des agences immobilières a permis de préciser la nature du besoin tel qu'il a pu être identifié à partir des informations recueillies auprès de leurs clients.</p> <p>Il s'agit pour une part certainement mineure de réserver une proportion à du locatif qui pourrait se retrouver dans un habitat collectif, non massif, adapté à l'environnement rural, respectant un nombre de niveaux n'excédant pas R+2, proposant des appartements de type F2 et F3 (environ 70 m<sup>2</sup> pour ces derniers) et pouvant disposer d'une terrasse correspondant à un budget moyen de 500 € mensuels. Tels sont, synthétisés, les éléments de convergences des demandes exprimées pour de l'habitat locatif à Nontron.</p> <p>Pour une part plus importante, il s'agit d'une demande d'accession</p>



	<p>à la propriété. Pour répondre à cette attente, il s'agirait de proposer un mode d'habitat individuel de type T4 (superficie de moins de 100 m2 bénéficiant d'un terrain de 500 à 600 m2 pour un budget global moyen de 140 000€ - éventuellement plus élevé en fonction de la nature des prestations proposées...). Des options telles un garage, sont également sollicitées.</p> <p>La commune a identifié deux terrains dont elle a la maîtrise foncière et qui seraient traités de deux manières différentes :</p> <p><u>- Quartier de « La Maladrerie », rue du docteur Schweitzer :</u></p> <p>2 parcelles pour un total de 7 938 m2 situées en zone UB du PLU. Ces parcelles seraient vendues à un aménageur-promoteur ayant proposé un projet de constructions neuves. Ce projet est situé en dehors du périmètre d'intervention d'ORT mais permettrait à la commune de dégager des financements pour la création d'une voirie permettant de désenclaver la parcelle du Châtenet.</p> <p><u>- Quartier du Châtenet, rue du 19 mars 1962 :</u></p> <p>1 parcelle de 8 554 m2 située en zone UB du PLU et 1 parcelle de 16 210 m2 située en zone AU du PLU. Sur ces parcelles, la commune envisage la création d'un éco-quartier. Pour ce faire, elle souhaiterait se faire accompagner dans son projet d'aménagement par le Cerema avec l'aide « Accompagnement stratégique et opérationnel des projets EcoQuartier » en répondant à la deuxième vague de l'AAP du Cerema en 2023.</p> <p>Le montage de ce projet peut s'envisager via un « Projet Urbain Partenarial ». En effet, l'objet du PUP est de permettre le développement d'opérations privées nécessitant la réalisation d'équipements publics en autorisant la contribution contractuelle de l'opérateur privé au financement de ces équipements. C'est un outil qui doit encourager le déblocage de certaines situations de crise en mettant les opérateurs à contribution du financement des équipements publics nécessaires. (Voiries, réseaux, trottoirs, pistes cyclables, voire équipements de superstructures tels une école).</p>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- État</li> <li>- Aménageurs</li> <li>- Promoteurs</li> <li>- CEREMA (pour le futur écoquartier)</li> <li>- Action Logement (à confirmer)</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	<p>Estimation du coût des opérations non réalisé / selon montage des opérations :</p> <p>Dépenses d'investissement par maître d'ouvrage et/ou financeur : acquisitions foncières, etc...</p> <p>Apports non financiers : temps de travail du chef de projet PVD, etc...</p>

<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	Non défini
<b>Calendrier</b>	Non défini
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	En lien avec la convention OPAH-RR et le CRTE du Périgord vert
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Accueil de nouveaux habitants Nombre de logements créés en zones U et AU par an
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	L'ambition consiste à inciter de nouveaux habitants à s'installer en proposant une offre de logements complémentaire à celle proposée dans le centre-bourg ; correspondant aux désirs de familles souhaitant disposer d'un jardin et située non loin de services proposés dans le centre-bourg. Cette action s'inscrit pour partie dans le secteur d'intervention de l'ORT de la commune centre.

## FICHE ACTION N° 1.4

### Amorcer un Schéma Directeur Immobilier Énergie

<b>Orientation stratégique</b>	Orientation n°1 : Structurer l'offre de logement tout en renforçant l'accueil
<b>Action nom</b>	Amorcer un Schéma Directeur Immobilier Énergie
<b>Action n°</b>	1.4
<b>Statut</b>	Validé
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Nontron Collectivité Territoriale
<b>Description de l'action</b>	<p>La commune de Nontron est propriétaire d'un certain nombre de bâtiments, occupés ou non, et dont l'état se dégrade considérablement d'année en année en raison d'une absence d'entretien.</p> <p>Aussi dans le souci de bien connaître son patrimoine, de répondre aux objectifs de réduction des consommations énergétiques des bâtiments et ainsi tendre vers les niveaux de rénovation inscrits dans la loi ELAN et le décret tertiaire, la commune souhaite mettre en place une stratégie globale à l'échelle de la collectivité en définissant un Schéma Directeur Immobilier parallèlement à un Plan Pluriannuel d'Investissement.</p> <p><u>Ses objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Répondre à l'obligation d'inscription des données de consommation relatives au patrimoine de la commune sur la plateforme OPERAT avant l'échéance du 31 décembre 2022.</li> <li>• Favoriser une planification pluriannuelle des actions d'efficacité énergétique plutôt qu'une gestion corrective. Ce changement culturel s'accompagne d'évolutions techniques et organisationnelles au sein de la collectivité.</li> </ul> <p>La programmation qui en découle doit permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le suivi de la performance énergétique du patrimoine</li> <li>• L'optimisation du contrôle et la régulation des systèmes</li> <li>• La modernisation des équipements techniques</li> <li>• L'amélioration du bâti ou son changement de destination</li> <li>• La mise en valeur du patrimoine bâti afin de valoriser l'image de la commune et le rayonnement du territoire</li> </ul> <p>La commune a déjà identifié des chantiers prioritaires qu'elle souhaite mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mairie</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ancien Tribunal</li> <li>- Ecoles Gambetta et Anatole France</li> <li>- Médiathèque</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- État</li> <li>- Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE)</li> <li>- Communauté de Communes du Périgord Nontronnais</li> <li>- Fondation du Patrimoine</li> <li>- Banque des Territoires (BDT)</li> <li>- ANCT</li> <li>- Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPF-NA)</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	<p>Estimation du coût des opérations non réalisé / selon montage des opérations :</p> <p>Dépenses d'investissement par maître d'ouvrage et/ou financeur : acquisitions foncières, etc...</p> <p>Apports non financiers : temps de travail du chef de projet PVD sur l'accompagnement au montage des dossiers, etc...</p>
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	<p>Seront sollicités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,</li> <li>- la Dotation de Soutien à l'Investissement Local,</li> <li>- les financements mis en place par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat,</li> <li>- le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,</li> <li>- le Conseil départemental de la Dordogne,</li> <li>- les communes,</li> <li>- l'Établissement Public Foncier.</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<p><u>2022 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- recueil des données de consommation de l'ensemble des bâtiments communaux et déclaration des données sur la plateforme OPERAT de l'ADEME</li> <li>- analyse de l'occupation, des vecteurs énergétiques, du coût, etc...</li> <li>- candidature à l'AAP Shem'Actee avant le 30 novembre 2022.</li> </ul> <p><u>2022-2023:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Scénarisation stratégique du parc à moyen et long terme afin de faire évoluer le parc vers les niveaux de rénovation inscrits dans la loi ELAN, et de fixer les objectifs de réduction des consommations énergétiques des bâtiments de -40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050 par rapport à 2010.</li> <li>- Mise en œuvre d'une Programmation Pluriannuelle des investissements tenant compte des ressources financières et des capacités techniques de la commune sur plusieurs années pour anticiper l'évolution du parc immobilier de la collectivité et suivre le scénario de rénovation choisi.</li> </ul>

<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	En lien avec le CRTE du Périgord vert En lien avec le PCAET de la CCPN
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Evolution de la consommation énergétique via la mise en place d'un tableau de bord énergie (trimestriel, annuel ?)
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Cette action doit permettre de rénover des bâtiments communaux tout en déployant de nouveaux projets structurants tel le futur tiers-lieux culturel et ainsi participer à l'attractivité du centre-bourg de la commune et du territoire dans son ensemble. Le recyclage, la reconversion ou encore la transformation du parc immobilier communal doit répondre aux besoins actuels des habitants et leur offrir un meilleur cadre de vie.

## FICHE ACTION N° 2.1

### Conforter le poste de Manager de Commerce

<b>Orientation stratégique</b>	Orientation n°2 : Renforcer la diversité de l'offre commerciale tout en initiant une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle
<b>Action nom</b>	Conforter le poste de Manager de Commerce
<b>Action n°</b>	2.1
<b>Statut</b>	Engagée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Périgord Nontronnais Établissement Public de Coopération Intercommunale
<b>Description de l'action</b>	Recrutée le 2 mai 2022, ses missions : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Être l'interlocutrice des commerçants et recueillir leurs besoins et attentes, puis les faire connaître à la collectivité,</li> <li>- Faire le recensement des commerces,</li> <li>- Accompagner les commerçants-artisans dans leurs besoins de développement,</li> <li>- Accompagner l'installation de nouveaux commerces,</li> <li>- Soutenir et accompagner les commerçants-artisans dans leur organisation d'animations/événements,</li> <li>- Communiquer pour mettre en avant les commerçants et artisans, la consommation locale et de proximité,</li> <li>- Mettre en place des actions avec les propriétaires de locaux commerciaux vacants (boutique éphémère, boutique à l'essai).</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- État</li> <li>- Banque des Territoires</li> <li>- Ville de Nontron (Petites Villes de Demain)</li> <li>- Pays Périgord Vert</li> <li>- Région</li> <li>- Le club d'entreprises commun CCPN et CCDB (en cours de création)</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Manager de commerce : Banque des Territoires / CCPN Actions : Ville / CCPN / Région ?
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Non défini
<b>Calendrier</b>	<u>2022</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnaire à destination des commerçants-artisans</li> <li>- Questionnaire à destination de la population</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions avec les porteurs de projets en nouvelle installation et accompagnement</li> </ul> <p><u>2023 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite des actions engagées et démarrage des autres axes</li> </ul>
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	En lien avec le CRTE du Périgord vert
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<p><u>Indicateurs de suivi :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de porteurs de projets contactés et accompagnés (Création et ou reprise /cession)</li> <li>- Nombre et typologie des commerces</li> </ul> <p><u>Indicateurs de résultats:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de commerces installés depuis moins de 2 ans</li> <li>- Evolution du nombre et typologie des commerces</li> </ul> <p><u>Indicateurs d'impact :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux et évolution de la vacance commerciale</li> </ul>
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	En travaillant sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes, le manager de commerce contribue à conforter la dynamique existante sur le territoire et à renforcer les segments commerciaux identifiés comme moins bien représentés de manière stratégique et en cohérence avec les besoins et attentes de la population. De plus, cela permet d'avoir une vision d'ensemble sur les actions à menées à l'échelle du territoire.

## FICHE ACTION N° 2.2

### Accompagner, fédérer des réseaux d'acteurs économiques

<b>Orientation stratégique</b>	Orientation n°2 : Renforcer la diversité de l'offre commerciale tout en initiant une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle
<b>Action nom</b>	Accompagner, fédérer des réseaux d'acteurs économiques
<b>Action n°</b>	2.2
<b>Statut</b>	Engagée
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes du Périgord Nontronnais Établissement Public de Coopération Intercommunale
<b>Description de l'action</b>	Cette action consiste à développer les réseaux de partenaires, les accompagner, les soutenir dans leurs initiatives collectives afin de fédérer les professionnels entre eux.
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- État</li> <li>- Pays Périgord Vert qui accompagne le manager dans les différents dispositifs existants</li> <li>- Entreprises du territoire</li> <li>- Chambres consulaires (CCI / CMA / CA)</li> <li>- Associations de commerçants-artisans</li> <li>- Associations locales</li> <li>- Le club d'entreprises commun CCPN et CCDB (en cours de création)</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Dépenses non arrêtées
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Non défini
<b>Calendrier</b>	<p><u>2022</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions avec les commerçants des 5 communes signataires + autres communes disposant de commerces, à leur demande</li> </ul> <p><u>2023</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite des actions engagées et démarrage des autres axes</li> </ul>
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	- Nombre d'évènements organisés par les structures/réseaux/associations (ex : exposition photographique organisée dans le cadre de territoire d'industrie et exposition de photos des commerçants eux-mêmes affichées dans les commerces)
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	L'ambition sur cette action consiste à mettre en relation les différentes structures porteuses de projet collectif afin de créer des évènements à plus grande échelle et en incluant plusieurs professionnels.



## FICHE ACTION N° 2.3

### Sauvegarder et mettre en valeur les cellules commerciales

<b>Orientation stratégique</b>	Orientation n°2 : Renforcer la diversité de l'offre commerciale tout en initiant une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle
<b>Action nom</b>	Sauvegarder et mettre en valeur les cellules commerciales
<b>Action n°</b>	2.3
<b>Statut</b>	En cours
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Périgord Nontronnais Établissement Public de Coopération Intercommunale
<b>Description de l'action</b>	Cette action s'articule autour de plusieurs stratégies : - Sauvegarder les linéaires commerciaux dans le PLU (notamment en cas de changements de destination) - Établir un observatoire des locaux commerciaux - Négocier avec les propriétaires sur la mise en location de leur bien - Faciliter l'installation de boutiques éphémères - Réfléchir à la mise en place de boutique à l'essai
<b>Partenaires</b>	- État - Propriétaires privés - Département dans le cadre de la foncière commerciale - Pays Périgord Vert avec le nouveau dispositif ACP - Le club d'entreprises commun CCPN et CCDB (en cours de création)
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Dépenses non arrêtées
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Non défini
<b>Calendrier</b>	Janvier 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<u>Indicateurs de suivi :</u> - Nombre de porteurs de projets contactés et accompagnés (Création et ou reprise /cession) - Nombre et typologie des commerces  <u>Indicateurs de résultats :</u> - Nombre de commerces installés depuis moins de 2 ans - Evolution du nombre et typologie des commerces

	<u>Indicateurs d'impact :</u> - Taux et évolution de la vacance commerciale
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Effectuer une veille sur les locaux commerciaux permettra de ne pas perturber l'équilibre commercial entre le centre-bourg et la périphérie.  Cela permettra d'avoir une complémentarité dans l'offre commerciale mais également de pouvoir compléter l'offre commerciale existante.

## FICHE ACTION N° 2.4

### Amplifier/développer les événements générateurs de flux en centre-bourg

<b>Orientation stratégique</b>	Orientation n°2 : Renforcer la diversité de l'offre commerciale tout en initiant une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle
<b>Action nom</b>	Amplifier/développer les événements générateurs de flux en centre-bourg
<b>Action n°</b>	2.4
<b>Statut</b>	En cours
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Périgord Nontronnais Établissement Public de Coopération Intercommunale
<b>Description de l'action</b>	Il est important de s'appuyer sur les événements phares déjà existants afin de les développer et les rendre plus attractifs pour la population et les visiteurs (par exemple, la fête du couteau en août / le Salon « Rue des métiers d'art »/ les fêtes de Noël...).
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- État</li> <li>- Communauté de communes</li> <li>- Ville de Nontron</li> <li>- Associations de commerçants</li> <li>- Associations locales</li> <li>- - Le club d'entreprises commun CCPN et CCDB (en cours de création)</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Dépenses non arrêtées
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Non défini
<b>Calendrier</b>	Annuel
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<p><u>Indicateurs de suivi :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'évènements organisés</li> </ul> <p><u>Indicateurs d'impact :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquentation lors des évènements (quand il est possible de le mesurer)</li> </ul>
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Il s'agit ici de conforter l'attractivité de Nontron en tant que pôle d'animation du territoire en complémentarité avec les événements organisés dans les autres communes du territoire.



## FICHE ACTION N° 2.5

### Assurer la promotion du territoire

<b>Orientation stratégique</b>	Orientation n°2 : Renforcer la diversité de l'offre commerciale tout en initiant une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle
<b>Action nom</b>	Assurer la promotion du territoire
<b>Action n°</b>	2.5
<b>Statut</b>	Engagée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Périgord Nontronnais Établissement Public de Coopération Intercommunale
<b>Description de l'action</b>	<p>En Partenariat notamment avec l'association Périgord Développement, il s'agit d'accompagner le développement des entreprises, leur implantation dans les meilleures conditions, l'accompagnement des projets et des dirigeants, les aides financières appropriées, les lieux et terrains d'implantation, etc...</p> <p>L'idée est bien de trouver les cohérences, à partir du tissu économique existant, mais aussi en boostant ses transformations, par exemple avec les start-up, le domaine du numérique, l'économie verte qui a des vertus pour le bien-être humain et l'équité sociale.</p> <p>Pour cela, la manager de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participera aux salons à l'extérieur du département (« Osez le Périgord », Assises Nationales du Commerce, échanges/journées découvertes entre manager de commerce...)</li> <li>- Participera aux différents événements en lien avec la mission commerce sur le département et la Région N-A</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- État</li> <li>- Périgord Développement</li> <li>- Pays Périgord Vert</li> <li>- Club des managers de centre-ville</li> <li>- Fédération des Vitrines de France (FNCV)</li> <li>- Le club d'entreprises commun CCPN et CCDB (en cours de création)</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Remboursement des frais lors des déplacements (voiture, hôtel, parking, repas).
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Non défini



<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « Osez le Périgord » : 17 et 18 octobre 2022 à Paris</li> <li>- Programmation 2023 en attente</li> </ul>
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<p><u>Indicateurs de suivi :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de participations aux différents salons</li> <li>- Nombre de porteurs de projets souhaitant s'installer sur le territoire nontronnais</li> </ul>
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Le but est de permettre aux différents partenaires extérieurs ainsi qu'aux porteurs de projet de connaître le territoire et de leur donner envie de s'installer dans le Périgord Vert.

## FICHE ACTION N° 2.6

### Réhabiliter l'ancien Tribunal d'Instance pour y implanter une Micro-Folie au sein d'un nouveau pôle culturel

<b>Orientation stratégique</b>	Orientation n°2 : Renforcer la diversité de l'offre commerciale tout en initiant une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle
<b>Action nom</b>	Réhabiliter l'ancien Tribunal d'Instance pour y implanter une Micro-Folie au sein d'un nouveau pôle culturel
<b>Action n°</b>	2.6
<b>Statut</b>	En cours
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Nontron Collectivité Territoriale
<b>Description de l'action</b>	<p>La commune de Nontron a été retenue dans le cadre d'un appel à projet au mois d'octobre 2022. Le programme Micro-Folie est un dispositif de politique culturelle porté par le Ministère de la Culture et coordonné par La Villette.</p> <p>La Micro-Folie s'articule autour d'un musée numérique (murs d'écrans et tablettes) et propose des contenus culturels ludiques et technologiques réunissant plusieurs milliers d'œuvres (beaux-arts, architecture, culture scientifique, spectacles vivants, concerts, jeux vidéo, ...). Elle comprend également un espace de réalité virtuelle qui propose une sélection de contenus immersifs à 360° (documentaires, spectacles, jeux, ...).</p> <p>La commune souhaite implanter ce musée numérique au sein d'un futur lieu culturel, support à plusieurs types d'activités proposées tout au long de l'année avec une différenciation en fonction des publics et basées sur un travail transversal avec d'autres institutions culturelles - la médiathèque, le cinéma, le PEMA (Pôle expérimental des métiers d'Art).</p> <p>Le futur lieu culturel comprendra en plus de la Micro-Folie et de l'espace de réalité virtuelle, un fab-lab et une scène ouverte.</p> <p>D'autres espaces seront également déployés compte tenu de la qualité et l'origine du bâtiment destiné à accueillir la Micro-folie: bâtiment emblématique, ancien tribunal d'instance qui porte d'une part l'histoire de la commune et d'autre part l'architecture et la majesté du lieu.</p> <p>L'accueil de la Micro-Folie au sein de ce bâtiment ne sera possible qu'après de travaux de restructuration. Toutefois, un espace dit de préfiguration est prévu au sein de la salle des fêtes de la commune.</p>



	<p>La Micro-folie développera une offre de services complète : en plus de l'accueil des scolaires en semaine et d'ateliers autour du Fab-lab, le lieu offrira une programmation artistique à l'année (concerts, représentation théâtrale, etc...) comprenant également des animations thématiques centrées notamment sur l'histoire locale et les savoir-faire traditionnels, organisées avec le concours des institutions culturelles présentes sur le territoire.</p> <p>La gouvernance du projet est communale avec une participation des communes associées à la convention d'ORT au titre de leur compétence "éducation". En outre, il est envisagé que sur le site de l'ancien Tribunal y soit associée une association (réflexion autour d'une partie café et/ou restauration). Le périmètre d'intervention et de participation à la gouvernance d'une association seront déterminés durant les premiers temps de concertation lors du montage du projet de lieu culturel.</p> <p>Ayant obtenu le financement lié à l'AAP via la DSIL 2023, la commune souhaite également déposer un dossier LEADER afin de compléter le financement de l'achat de matériel. En outre, la commune souhaite répondre à l'aide régionale pour les équipements culturels pour la deuxième phase du projet concernant la restructuration de l'ancien Tribunal.</p>				
<p><b>Partenaires</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- État</li> <li>- L'établissement public de la Vilette</li> <li>- La DRAC</li> <li>- L'Éducation Nationale</li> <li>- La Communauté de Communes du Périgord Nontronnais (CCPN)</li> <li>- Le PEMA</li> <li>- Le Cinéma Louis Delluc de Nontron</li> <li>- Le réseau intercommunal des médiathèques</li> <li>- Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de musique</li> <li>- Les associations du territoire (partenariat en cours de création / Rapprochement en cours avec la SMAC Sans-Réserve de Périgueux)</li> <li>- Le Pôle national Cirque (Boulazac)</li> </ul>				
<p><b>Dépenses prévisionnelles</b></p>	<p>Dans un premier temps, une consultation sera passée pour les dépenses concernant le matériel informatique permettant d'équiper le module musée numérique (écran, vidéo projecteur, tablettes, casques audio, sonorisation) et le module réalité virtuelle (casques VR).</p>				
<p><b>Plan de financement prévisionnel</b></p>	<p>Non défini dans son intégralité</p> <table border="1" data-bbox="639 1771 1485 1861"> <thead> <tr> <th data-bbox="639 1771 1150 1827">Mode de financement ou financeur</th> <th data-bbox="1150 1771 1485 1827">Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="639 1827 1150 1861">DSIL 2023</td> <td data-bbox="1150 1827 1485 1861">30 400 €</td> </tr> </tbody> </table>	Mode de financement ou financeur	Montant HT	DSIL 2023	30 400 €
Mode de financement ou financeur	Montant HT				
DSIL 2023	30 400 €				
<p><b>Calendrier</b></p>	<p><u>2022</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sollicitation des partenaires locaux</li> <li>- Dépôt d'un dossier LEADER</li> </ul>				

	<p><u>Début 2023 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation des entreprises pour le matériel</li> <li>- Dépôt du dossier d'aide aux équipements culturels de la Région N-A</li> <li>- Ouverture de l'espace dit de préfiguration</li> </ul>
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<p><u>Indicateurs de résultats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquence des évènements organisés au futur centre culturel</li> <li>- Fréquentation des équipements culturels (médiathèques, cinéma, centre culturel, ...)</li> <li>- Création d'évènements culturels</li> </ul> <p>L'établissement public de La Villette demande de produire tous les 6 mois, les éléments d'évaluation suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La fréquentation de la Micro-Folie par jour d'exploitation, ainsi qu'une typologie indicative des publics (âge, genre, provenance géographique, éducation nationale, associatifs, individuels, socio-culturels, ...)</li> <li>- Une revue de presse locale et départementale quels que soient les supports utilisés ;</li> <li>- Le cas échéant, les actions qui auront permis de prolonger le lien avec les établissements publics culturels partenaires du projet ;</li> <li>- Les projets développés avec les habitants ;</li> <li>- Toute autre information permettant de nourrir le bilan quantitatif et qualitatif.</li> </ul>
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	<p>Le projet Micro-Folie et lieu culturel vise à concourir aux objectifs suivants : contribuer à l'éducation artistique et culturelle auprès des différents publics, favoriser la diffusion de la culture pour tous, participer à l'animation du territoire en milieu rural, prendre part au projet de redynamisation du centre-bourg de Nontron ainsi que renforcer l'attractivité du territoire.</p>

## FICHE ACTION N° 2.7

### Soutenir le développement d'une ressourcerie-recyclerie

<b>Orientation stratégique</b>	Orientation n°2 : Renforcer la diversité de l'offre commerciale tout en initiant une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle
<b>Action nom</b>	Soutenir le développement d'une ressourcerie-recyclerie
<b>Action n°</b>	2.7
<b>Statut</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes du Périgord Nontronnais Établissement Public de Coopération Intercommunale
<b>Description de l'action</b>	<p>À la fois vecteurs et outils de l'écologie urbaine (concept qui défend une approche transverse sur tous les thèmes ayant trait à la promotion d'un mode de vie soutenable : transport, urbanisme, habitat, lutte contre la pollution, démocratie et économie locale...), les ressourceries et recycleries sont des lieux de collecte, de réemploi et de revente des objets destinés à être jetés.</p> <p>Ces lieux permettent de sensibiliser les citoyens et citoyennes à la surconsommation et à la prévention des déchets à travers la vente d'objets à prix solidaires mais aussi par des ateliers, des animations et des événements.</p> <p>Au cœur de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire, les ressourceries et recycleries développent des partenariats avec les acteurs du développement local, créent du lien social et des emplois durables en faveur d'un public éloigné de l'emploi ou en situation de précarité.</p> <p>L'économie circulaire et solidaire est une réponse aux enjeux climatiques et de raréfaction des ressources. En pensant la ville différemment, quelle que soit sa taille, les acteurs et les actrices de cette économie cherchent à faire évoluer le territoire vers un modèle économique plus juste et plus local.</p> <p>Une association, créée au début de l'année 2021 (« Ça circule »), pour permettre la création d'une recyclerie sur le territoire de la CCPN, avait reçu le soutien de différents acteurs locaux dont le SMCTOM, la CCPN ou encore la Mairie de Nontron. Faute de local adapté (nombre de mètres carrés insuffisant dans leurs locaux sur la commune centre), l'association a finalement trouvé un site, la Monnerie à Oradour-sur-Vayres, dans des locaux mis gracieusement à leur disposition par la communauté de communes Ouest Limousin.</p>



	<p>Malgré le départ de cette association, la présence d'une ressourcerie-recyclerie sur le territoire intercommunal aurait tout son sens. En effet, en plus de participer à la préservation des ressources et à la réduction des déchets, ces structures ont de nombreux atouts socio-économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elles sensibilisent les citoyens à la protection de l'environnement, au recyclage et à l'économie circulaire. Certaines structures proposent des ateliers d'information, des stages d'initiation et même des podcasts sur la réparation, le tri ou encore la réduction des déchets.</li> <li>- En accueillant de nombreux habitants chaque jour et en développant des partenariats avec des acteurs locaux, elles créent du lien social et insufflent une dynamique positive dans leur ville ou leur quartier.</li> <li>- Elles participent à la création d'emploi sur le territoire en embauchant des travailleurs, souvent en réinsertion professionnelle ou en situation de précarité, pour effectuer des collectes, du tri, de la logistique, de la vente ou de la réparation.</li> <li>- En réparant et remettant sur le marché des produits à des prix accessibles, elles permettent à des familles qui ont peu de moyen de s'équiper.</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- État</li> <li>- Région</li> <li>- Département</li> <li>- SMCTOM</li> <li>- Commune de Nontron</li> <li>- ADEME</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Non défini
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Non défini
<b>Calendrier</b>	<p><u>2022</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre d'un groupe de travail pour enclencher la réflexion autour de l'implantation d'une ressourcerie-recyclerie.</li> </ul>
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PCAET de la CCPN</li> <li>- CRTE du Périgord vert</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	<p>Selon l'Ademe, les ressourceries-recycleries permettent « de conjuguer de façon transversale différentes politiques publiques comme la prévention des déchets, le développement économique et social en s'appuyant notamment sur l'insertion ».</p> <p>Outre les services aux particuliers, ces structures peuvent nouer des partenariats avec les entreprises locales pour collecter des produits spécifiques et accéder à des gisements particuliers. Bien plus que de simples structures dédiées au réemploi, elles participent au développement des territoires.</p>

## FICHE ACTION N° 2.8

### Réaliser un pôle de santé pluridisciplinaire

<b>Orientation stratégique</b>	Orientation n°2 : Renforcer la diversité de l'offre commerciale tout en initiant une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle
<b>Action nom</b>	Structurer l'offre de soin par la création d'un pôle de santé pluridisciplinaire
<b>Action n°</b>	2.8
<b>Statut</b>	En cours
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Maître d'ouvrage</b>	Département Collectivité Territoriale
<b>Description de l'action</b>	<p>Le Département s'est mobilisé pour porter sur le territoire du nontronnais un projet permettant de structurer une offre de soins de proximité plus importante avec des permanences de spécialistes.</p> <p>L'idée est de réaliser en partenariat avec l'ensemble des acteurs publics et privés concernés, et notamment les professionnels de santé, un projet permettant de répondre au cahier des charges du label « maison de santé pluri professionnelle dont les critères sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un exercice pluriprofessionnel libéral et de 1er recours</li> <li>- Une organisation de travail formalisée dans un projet de santé</li> <li>- Une structuration juridique</li> <li>- Un lieu de formation pour les futurs professionnels de santé</li> <li>- La facilitation de l'accès aux soins</li> <li>- L'organisation de la continuité des soins et la contribution à la permanence des soins ambulatoires</li> <li>- L'identification des prises en charge et/ou actions prioritaires</li> <li>- La mise en place d'outils de coordination</li> <li>- Le déploiement d'actions de prévention</li> <li>- L'information des usagers</li> </ul> <p>Au terme des réflexions, le Département s'est engagé dans la création d'un pôle de santé sur une parcelle et un bâtiment lui appartenant, situés en centre-bourg de la Commune de Nontron.</p> <p>Ce pôle pluri professionnel de santé a pour objectif de contribuer à lutter contre le risque de désertification de l'offre en médecine générale et à réduire les inégalités géographiques et sociales en matière de prise en charge des publics fragiles.</p>



	<p>Le département souhaite engager une réflexion en partenariat avec la commune. Des réflexions complémentaires pourront être menées avec le Centre Hospitalier afin de parvenir à développer une offre de consultations avancées, complémentaires avec celles déjà proposées au sein du Centre Hospitalier et dispensées au sein du centre départemental de santé.</p> <p>En parallèle de la dynamique engagée, les collectivités de proximité souhaitent pour leur part étudier la possibilité de relancer un Contrat Local de Santé à l'échelle du Nord-Dordogne puisque le précédent contrat, regroupant les 3 EPCI du Nord Est (Périgord Limousin, Dronne et Belle et Périgord Nontronnais) s'est achevé en 2016. Cet outil permet à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de contractualiser, avec une collectivité locale ou un groupement de collectivités, un certain nombre d'actions ou de projets en matière de santé. Ils portent sur la promotion et la prévention de la santé, la santé environnement, la coordination, la continuité des soins et l'accompagnement de la personne en perte d'autonomie.</p>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agence Régionale de Santé (ARS)</li> <li>- Région Nouvelle Aquitaine</li> <li>- Centre Hospitalier de Nontron</li> <li>- Communauté de Communes du Périgord Nontronnais (CCPN)</li> <li>- Commune de Nontron</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Dépenses non arrêtées
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Non défini
<b>Calendrier</b>	Non défini
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<p><u>Indicateurs de résultats :</u>  Nombre de spécialités présentes sur le pôle pluridisciplinaire de santé</p>
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	<p>Le repositionnement de l'offre de soins en centre-bourg permettra d'une part une meilleure autonomie pour les personnes en difficulté de déplacements mais permettra également de rapprocher cette offre médicale aux offres paramédicales (pharmacie, opticiens, etc...). De plus, ce nouveau positionnement permettra de conforter le lien avec le centre-bourg et de renforcer son attractivité.</p>

## FICHE ACTION N° 3.1

### Aménager la Flow-Vélo

<b>Orientation stratégique</b>	Orientation n°3 : Proposer une offre de déplacements alternatifs à la voiture pour contribuer aux équilibres sociaux et à la structuration du territoire
<b>Action nom</b>	Aménager la Flow-Vélo
<b>Action n°</b>	3.1
<b>Statut</b>	En cours
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes du Périgord Nontronnais Établissement Public de Coopération Intercommunale
<b>Description de l'action</b>	<p>La Flow Vélo, aux portes du Sud-Ouest, est une vélo-route, longue de 290 km, reliant Thiviers en Dordogne à l'île d'Aix en Charente-Maritime.</p> <p>9 communes du territoire de la communauté de communes sont traversées par l'itinéraire : Varaignes, Teyjat, Javerlhac-et-la-Chapelle Saint-Robert, Lussas-et-Nontronneau, Saint Martin le Pin, Saint-Martial-de-Valette, Nontron, Sceau-Saint-Angel et Saint-Pardoux-la-Rivière.</p> <p>La longueur totale du tracé est de 24,132Km, décomposé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3,88 km en vélo route sur voies communales</li> <li>- 15,07 km de voie verte en site propre soit plus de 60% du linéaire</li> <li>- 1,86 Km en vélo route sur routes départementales</li> <li>- 3,31 Km de voie verte mixte (Passage de véhicule agricole)</li> </ul> <p>L'itinéraire a été découpé en trois tronçons représentant trois phases successives d'aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La première permettant de relier les communes de Nontron et Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert</li> <li>• La deuxième permettant une jonction sur la Flow Vélo coté Charente</li> <li>• La dernière raccordant Nontron à Saint Pardoux la Rivière</li> </ul> <p>Il est à noter que les vélo-routes longue distance nécessitent d'être équipées régulièrement par des dispositifs permettant aux usagers de s'arrêter pour se reposer, s'alimenter et s'hydrater, ainsi que pour bénéficier de différents services complémentaires agrémentant leur séjour. C'est pourquoi des aires d'arrêt sont envisagées sur les communes traversées. Il s'agira ici d'avoir une réflexion à l'échelle de l'ensemble du tracé afin que les points d'arrêts puissent être complémentaires les uns avec les autres.</p> <p>Véritable levier pour le développement touristique du territoire, cet</p>

	<p>itinéraire, empruntant par endroit le tracé de l'ancienne voie ferrée, est ponctué par des ouvrages d'art emblématiques tel le viaduc de Nontron.</p> <p>Sur le 3<sup>e</sup> tronçon reliant Nontron à Saint-Pardoux-la-Rivière, le tracé pourrait passer sur un autre d'ouvrage d'art emblématique de la voie ferrée, le tunnel de Sceau-Saint-Angel long de 300 mètres. A l'heure actuelle le tracé retenu ne prévoit pas le passage de la Flow-vélo par cet ouvrage. Toutefois, ce dernier, en bon état selon le dernier diagnostic technique, permettrait de faire rayonner l'itinéraire auprès des cyclotouristes avec un passage pour le moins original tout en facilitant l'accessibilité de cette portion (dénivelé réduit à cet endroit, tracé plus direct). Un système d'éclairage adapté et la création de gîtes permettraient de préserver la présence des chiroptères. Une étude d'impact sera alors indispensable afin de prendre les mesures environnementales adaptées.</p> <p>Cet itinéraire est également un formidable outil de déplacements alternatifs aux déplacements individuels carbonés, indépendamment de sa vocation touristique. Ce réseau doit être complété afin de relier l'ensemble des communes à partir de la création de boucles complémentaires, formalisation effectuée par une association de cyclistes basée à Nontron (le Vélo Passion Périgord Nontronnais).</p>														
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- État</li> <li>- Région</li> <li>- Département</li> </ul>														
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux préparatoires (défrichage, élagage, etc.)</li> <li>- Terrassements</li> <li>- Empierrements</li> <li>- Réseaux (caniveaux, fossés)</li> <li>- Signalisation</li> <li>- Mobilier (potelets, barrières bois, garde-corps, rochers, etc.)</li> </ul>														
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p><u>1<sup>er</sup> tronçon/Nontron-Javerlhac :</u>  Les montants des trois premiers financeurs (DETR, Région et AAP) sont actés, les deux autres sont des montants prévisionnels.</p> <table border="1" data-bbox="635 1615 1501 1917"> <thead> <tr> <th>Mode de financement ou financeur</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DETR (5,09 %)</td> <td>53 176,71 €</td> </tr> <tr> <td>Région (23,68 %)</td> <td>247 356,75 €</td> </tr> <tr> <td>AAP Régional (25,93 %)</td> <td>270 769,00 €</td> </tr> <tr> <td>Département (25 %)</td> <td>261 106,75 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement (20,30 %)</td> <td>212 017,78 €</td> </tr> <tr> <td>Montant total prévisionnel des travaux</td> <td>1 044 427,00 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>La deuxième tranche reliant Javerlhac-et-La Chapelle Saint-Robert au département de la Charente est estimée par le bureau d'étude à 676 000 € HT.</p>	Mode de financement ou financeur	Montant HT	DETR (5,09 %)	53 176,71 €	Région (23,68 %)	247 356,75 €	AAP Régional (25,93 %)	270 769,00 €	Département (25 %)	261 106,75 €	Autofinancement (20,30 %)	212 017,78 €	Montant total prévisionnel des travaux	1 044 427,00 €
Mode de financement ou financeur	Montant HT														
DETR (5,09 %)	53 176,71 €														
Région (23,68 %)	247 356,75 €														
AAP Régional (25,93 %)	270 769,00 €														
Département (25 %)	261 106,75 €														
Autofinancement (20,30 %)	212 017,78 €														
Montant total prévisionnel des travaux	1 044 427,00 €														

	La troisième tranche correspondant à la portion reliant Nontron à Saint Pardoux-la-Rivière est quant à elle estimée par le bureau d'étude à 946 745 € HT.
<b>Calendrier</b>	<u>2023</u> : - Réalisation de la première tranche de travaux (1 <sup>er</sup> tronçon) - Dépôt d'un dossier pour les tranches restantes (AAP ?)
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	- CRTE du Périgord vert - PCAET de la CCPN
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<u>Indicateurs d'impact</u> : - Nombre d'utilisateurs de la vélo-route - Fréquentation de la vélo-route par les habitants locaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	L'itinéraire, passant par la commune de Nontron, permettra de renforcer l'attractivité du centre-bourg et de son patrimoine (Château, PEMA, Coutellerie, etc.). La création de pistes cyclables reliant la Flow-Vélo au centre-bourg devront être étudiées afin de faciliter son accès aux cyclotouristes.

## FICHE ACTION N° 3.2

### Mettre en œuvre une politique des nouvelles mobilités

<b>Orientation stratégique</b>	Orientation n°3 : Proposer une offre de déplacements alternatifs à la voiture pour contribuer aux équilibres sociaux et à la structuration du territoire
<b>Action nom</b>	Mettre en œuvre une politique des nouvelles mobilités
<b>Action n°</b>	3.2
<b>Statut</b>	Validée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes du Périgord Nontronnais Établissement Public de Coopération Intercommunale
<b>Description de l'action</b>	<p>Dans les territoires ruraux, la question de la mobilité conditionne aussi bien le potentiel de développement économique et l'emploi, que l'intégration sociale, l'égalité d'accès aux services publics et le respect de l'environnement. Elle constitue donc un enjeu global de développement territorial durable.</p> <p>Le premier impact du manque de transports collectifs en zone peu dense est de générer une inégalité entre les habitants de ces zones et ceux des pôles urbains, alors même que le choix d'une résidence en zone de faible densité répond souvent au phénomène d'éviction ou à une contrainte liée à l'emploi (comme pour les agriculteurs ou les employés d'entreprises cherchant elles aussi un foncier moins cher). Du point de vue du développement durable, cet argument de l'attractivité est ambivalent : il est collectivement moins coûteux, y compris en CO<sub>2</sub>, de fournir l'ensemble des services concernés dans des zones plus denses ; pourtant l'amélioration du maillage des transports contribue à la cohésion sociale, à l'équilibre du territoire et à la mise en valeur de l'environnement en renforçant l'attrait des bourgs-centres et leur rôle dans la structuration de l'espace. Elle répond par ailleurs à la préoccupation de faire bénéficier chacun du « droit au transport », tel qu'il est consacré par le livre 1er du Code des Transports.</p> <p>En effet, pour intégrer la mise en œuvre de ces nouveaux services de mobilité et assurer leur complémentarité avec les réseaux de transports traditionnels, il est nécessaire de disposer d'un accès unique à l'information sur l'ensemble des moyens de déplacement, comprenant des dispositifs de réservation et de paiement. C'est le rôle assigné aux centrales de mobilité (souvent assimilées aux systèmes d'information multimodale ou SIM), définies comme « un lieu d'information, physique et/ou virtuel, destiné à répondre à la demande des usagers des transports à l'échelle d'une agglomération et au-delà ».</p> <p>Engager une réflexion autour d'une politique globale permettra de</p>



	<p>capitaliser les initiatives engagées en matière de mobilité et de transports (exemple de l'application Atchoum déployée sur Saint-Pardoux-la-Rivière ou encore l'initiative de l'association Zone des Transitions avec le Pouce Vert), en levant les obstacles qui contrarient leur efficacité.</p> <p>Cette politique globale devrait être inspirée par quatre grands principes : la diversité des situations impose des solutions adaptées à chaque cas ; la continuité fonctionnelle des transports est leur qualité primordiale, supposant une coordination opérationnelle et tarifaire des opérateurs ; dans une logique de développement durable, l'évaluation économique des services de transport doit intégrer l'ensemble des externalités (si la plupart des services de transports comportent une part d'échanges marchands, l'accessibilité des territoires est incontestablement un bien collectif, dont la disposition conditionne le bénéfice d'autres biens collectifs (intégration sociale, capacité d'accès à l'emploi et aux services publics, attractivité des territoires etc.).</p> <p>Ainsi, pour mener à bien une politique intégrant les nouvelles mobilités, il sera nécessaire de bien analyser et prendre en compte les besoins des utilisateurs et leurs trajets. Sur cette question, l'une des commandes traitées par les étudiants du Post-Master de l'ENSAD « Design en milieu rural » portant en particulier sur les mobilités viendra compléter l'analyse développée.</p> <p>Le territoire rural de la CCPN ne bénéficie pas d'un gisement important de report modal vers la marche ou le vélo car les déplacements à l'échelle des courtes distances (moins de 3 km) ne sont pas majoritaires. Pour les plus longues distances, l'intermodalité (possibilité de passer d'un mode de transport à un autre), ou la sobriété (non déplacement) sera déterminante. Il sera donc nécessaire de déployer des solutions complémentaires tels le covoiturage et parking relais, lignes de bus intercommunales, autostop organisé, etc..., mais également de conforter les services dans les bourgs structurants, de déployer des solutions de co-working, etc..., limitant ainsi les déplacements du quotidien.</p> <p>L'objectif final de cette politique des nouvelles mobilités doit être d'offrir des alternatives porte-à-porte à la voiture individuelle convaincantes, c'est-à-dire sûres, simples d'usage, fiables sur les horaires et peu coûteuses.</p>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- État</li> <li>- Région</li> <li>- Département</li> <li>- CEREMA</li> <li>- ADEME</li> <li>- Communes signataires</li> <li>- Association La Gco-asso</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Non défini
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Non défini

<b>Calendrier</b>	<p><u>2022 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarrage d'un groupe de travail à l'échelle des 4 EPCI du CRTE dans un premier temps permettant de rapprocher les synergies et de contractualiser avec la Région (AOM) autour d'un bouquet de mobilités.</li> </ul> <p><u>2023 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exploitation de l'étude du Post master de l'ENSAD « Design des mondes ruraux »</li> <li>- Déploiement de l'application Atchoum à l'ensemble du territoire intercommunal</li> </ul>
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PCAET de la CCPN</li> <li>- CRTE du Périgord vert</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<p><u>Indicateurs de suivi :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquentation des lignes de cars de la région</li> <li>- Fréquentation et élargissement des services sur les lignes de bus scolaire</li> </ul> <p><u>Indicateurs de résultats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'aires de co-voiturage créées</li> <li>- Nombre d'utilisateurs de l'application Atchoum</li> <li>- Nombre d'utilisateurs de l'autostop organisé "Le Pouce-vert"</li> <li>- Part modale de la voiture individuelle</li> </ul>
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	<p>L'amélioration du maillage des transports permettra de contribuer à l'équilibre du territoire en renforçant l'attrait des bourgs-centres et leur rôle dans la structuration de l'espace. Les services de la centralité (Sous-Préfecture, Cité Scolaire, Centre Hospitalier local, etc...) pourront être accessibles via une offre alternative de transports et donc réduire les inégalités d'accès aux services du quotidien.</p>

## FICHE ACTION N° 3.3

### Déployer un Plan Vélo

<b>Orientation stratégique</b>	Orientation n°3 : Proposer une offre de déplacements alternatifs à la voiture pour contribuer aux équilibres sociaux et à la structuration du territoire
<b>Action nom</b>	Déployer un Plan Vélo
<b>Action n°</b>	3.3
<b>Statut</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes du Périgord Nontronnais Établissement Public de Coopération Intercommunale
<b>Description de l'action</b>	<p>Un schéma directeur cyclable, ou plan vélo, s'inscrit dans le cadre d'une politique cyclable globale. C'est un outil de programmation et de planification qui permet de définir les actions à mettre en place à court, moyen et long terme pour améliorer et encourager la pratique cyclable et de programmer les investissements dans un plan pluriannuel.</p> <p>Le schéma directeur cyclable pourra proposer des réponses aux besoins en aménagements cyclables (pistes cyclables, bandes cyclables, zones apaisées, ...), aux besoins en stationnements vélo, en services (vente, réparation, location,...) et à toutes les animations et actions de communication qui peuvent encourager et favoriser la pratique du vélo au quotidien afin d'en faire un mode de déplacement attractif.</p> <p>Au travers de différents axes de travail, ce schéma directeur pourra :</p> <p><b><u>Développer le réseau cyclable :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer un réseau cyclable continu,</li> <li>- Desservir les centres bourgs, les zones d'emplois, les grands équipements et particulièrement les établissements scolaires,</li> <li>- Assurer des continuités cyclables avec les territoires voisins</li> <li>- Structurer une offre loisirs</li> </ul> <p><b><u>Renforcer l'offre de stationnement vélo</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'offre de stationnement vélo dans l'espace public, dans les centres-bourg notamment et pour la desserte des grands équipements,</li> <li>- Encourager le développement d'une politique de stationnement vélo dans les bâtiments neufs (habitation et bureau)</li> </ul> <p><b><u>Déployer des services associés au vélo</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Structurer une offre de services vélo adaptés aux besoins du territoire</li> </ul>



	<p>- Accompagner les actions d'aménagement et de déploiement de stationnement par des actions de communication et de promotion du vélo</p> <p><b><u>Promouvoir une communication entre usagers :</u></b>  -Favoriser un face à face apaisé avec les automobilistes afin d'éviter des incivilités dans l'usage des voies publiques.</p> <p>Le travail réalisé par l'association « Vélo Passion en Périgord Nontronnais » en 2022 a permis d'identifier 22 circuits permanents. Cette base de travail permettra d'engager la réflexion autour d'un Plan Vélo</p> <p>Dans un premier temps, la CCPN pourra tester des voies cyclables dites de transition. Peintes en jaune sur le bitume afin de montrer le caractère provisoire de l'aménagement, les signalétiques indiquant la présence d'une voie réservée aux vélos ont été mises en œuvre dans de nombreuses agglomérations, essentiellement durant le premier confinement. Il s'agit de pistes cyclables de transition. Autrement dit, d'équipements sécurisés n'étant pas forcément voués à durer ou non. En réalité, ce concept permet de soumettre, en grandeur nature, un projet à l'approbation d'une population. En l'occurrence, une nouvelle organisation de l'espace public, comprenant un axe dédié aux deux roues.</p> <p>À travers ce projet, il s'agirait de démontrer la volonté des collectivités de structurer une stratégie de transition énergétique et écologique permettant de parvenir à un territoire plus économe en énergie.</p> <p>D'autre part, un projet de cet ordre permettrait de cibler les secteurs les plus consommateurs d'énergie et les plus émetteurs de gaz à effets de serre. En effet, le secteur des transports représente le deuxième secteur le plus consommateur d'énergie, mais également le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre.</p>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- État</li> <li>- Région</li> <li>- Département</li> <li>- Communes signataires</li> <li>- Ademe</li> <li>- Cerema</li> <li>- Associations</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Non défini
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Non défini
<b>Calendrier</b>	Non défini
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PCAET de la CCPN</li> <li>- CRTE du Périgord vert</li> </ul>

<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<u>Indicateur de résultats :</u> - Nombre de kilomètres de voies cyclables créés
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Dans un contexte de transition énergétique et écologique, déjà engagé au travers du PCAET et du CRTE, il s'agirait de travailler sur la mobilité active et l'usage du vélo comme mode de transport vertueux en complément d'autres offres de mobilités adaptées à tout type de public. Un plan vélo permettra de réfléchir à la desserte du bassin d'emploi de Nontron en connexion avec les quatre autres bourgs structurants du territoire.

## FICHE ACTION N° 3.4

### Développer les points de recharge publics pour les véhicules électriques

<b>Orientation stratégique</b>	Orientation n°3 : Proposer une offre de déplacements alternatifs à la voiture pour contribuer aux équilibres sociaux et à la structuration du territoire
<b>Action nom</b>	Développer les points de recharge publics pour les véhicules électriques
<b>Action n°</b>	3.4
<b>Statut</b>	En cours
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Maître d'ouvrage</b>	SDE 24
<b>Description de l'action</b>	<p>Depuis 2014, le SDE 24 coordonne ses actions avec les autres Syndicats d'Énergies de Nouvelle-Aquitaine pour développer un réseau public régional de bornes de recharge sous la marque « Mobive ». A ce jour, 850 bornes Mobive sont installées en Nouvelle-Aquitaine dont 151 bornes de recharge en Dordogne, implantées sur 113 communes.</p> <p>Depuis 2020, on observe au niveau national une forte dynamique des ventes de véhicules électriques, motivée par plusieurs réglementations en faveur de la décarbonation du secteur des transports. Afin d'accompagner cet essor, le SDE 24 va réaliser en 2022-2023 un SDRIVE – Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables – sur le département de la Dordogne.</p> <p>L'objectif est de solidifier le maillage de bornes publiques en ajustant leur implantation et leur puissance selon la demande des usagers mais aussi et surtout d'agir en complémentarité avec les implantations prévues par les opérateurs privés, et en partenariat avec les acteurs des autres mobilités.</p>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- État</li> <li>- Région</li> <li>- Département</li> <li>- BDT</li> <li>- EPCI</li> <li>- Communes</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	En attente du SDRIVE
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	En attente du SDRIVE
<b>Calendrier</b>	<p><u>2022-2023</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration du SDRIVE</li> </ul>

	<u>Objectifs pour 2025 :</u> - Consolider le réseau actuel en tenant compte des différents aspects économiques.
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	- PCAET de la CCPN - CRTE du Périgord vert
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Le SDIRVE pourra permettre de conforter la centralité de Nontron en remplaçant notamment les bornes de première génération par des bornes de recharges rapides et en en déployant éventuellement de nouvelles. Le SDE24 accompagne également l'implantation de bornes dans les quatre autres bourgs structurants notamment dans ceux qui n'en bénéficient pas à l'heure actuelle (Javerlhac-et-la Chapelle-Saint-Robert et Saint-Saud-Lacoussière).

## FICHE ACTION N° 4.1

### Engager une politique de tourisme de pleine nature

<b>Orientation stratégique</b>	Orientation n°4 : Améliorer l'attractivité du territoire sur la base d'un tourisme durable
<b>Action nom</b>	Engager une politique de tourisme de pleine nature
<b>Action n°</b>	4.1
<b>Statut</b>	Validé
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes du Périgord Nontronnais Établissement Public de Coopération Intercommunale
<b>Description de l'action</b>	<p>Un pôle de pleine nature se définit par un territoire qui constitue une destination touristique. Il doit donc regrouper et concentrer des activités de loisirs et sports de nature, des hébergements, des commerces et des services touristiques.</p> <p>Le nombre des sports et loisirs de nature pouvant être pratiqués dans cet ensemble est varié et de qualité. Celui-ci s'apprécie au regard du nombre de professionnels de sports et loisirs de nature exerçant sur le territoire, du nombre et à la qualité des sites d'activités de sports et loisirs de nature, du nombre et à la qualité des hébergements et services touristiques disponibles, de la commercialisation et de la promotion des produits de sports et loisirs de nature faite par le territoire.</p> <p>Les pôles de nature se définissent, à terme, par des territoires organisés autour des sports et loisirs de nature avec une communication sur la thématique, un accueil client unique et centralisé, un seul site internet à disposition des clients recensant l'offre touristique.</p> <p>L'objectif de développement d'une politique de tourisme de pleine nature est d'accroître la retombée des richesses et stabiliser les emplois que le tourisme et les loisirs de pleine nature apportent aux territoires, en mettant en place une offre de pleine nature suffisamment structurée et qualitative.</p> <p>Le Comité régional du tourisme de Nouvelle-Aquitaine et le cabinet Voltere Consulting (groupe EGIS) ont piloté sur l'année 2021 une étude d'envergure dédiée au « tourisme durable en région Nouvelle-Aquitaine ». Cette étude indique notamment que les visites de sites culturels, la découverte de la gastronomie locale, les journées à la plage ou à la piscine, les activités en immersion nature et le repos constituent les principales activités citées par les répondants. Néanmoins, d'autres activités sont également pratiquées par les Français en vacances, comme les échanges avec les habitants (plus prisés des Néo-Aquitains, +6 points par rapport</p>



	<p>aux autres Français) et les visites de producteurs locaux pour la vente directe mais aussi le partage de savoir-faire.</p> <p>En 2022, la Région Nouvelle Aquitaine a lancé un Appel à Expérimentation "Tourisme Innovant en Nouvelle-Aquitaine" (AAE TINA) visant à accompagner durablement la relance économique et à accompagner les transitions écologiques, économiques et sociales de la filière Tourisme en soutenant l'innovation comme facteur renforçant l'attractivité durable et responsable des territoires touristiques de Nouvelle-Aquitaine. Il pourra être envisagé de répondre à cet AAE lors de la sortie d'une deuxième session.</p> <p>La création d'un pôle de nature, dont la définition a été indiquée plus haut, devra pouvoir prendre en compte les spécificités des différents territoires qui le composent. A ce titre, la réflexion autour de l'identité même du territoire de la CCPN sera à construire. Pour ce faire, la commune de Nontron a réalisé une commande à ce sujet auprès des étudiants de la 2ème promotion du Post-Master « Design des mondes ruraux » sur la période 2022-2023. Leur travail devra permettre de révéler l'identité de la Commune mais également de son territoire d'appartenance qu'est la CCPN. En révélant ses caractéristiques, ce dernier légitimera l'image du territoire face à des territoires aussi emblématiques que ceux de Brantôme ou de Thiviers.</p>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- État</li> <li>- Région</li> <li>- Département</li> <li>- Offices de tourisme</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Non défini
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Non défini
<b>Calendrier</b>	<p><u>2022 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre d'un groupe de travail à l'échelle des 4 EPCI de l'est du Périgord Vert</li> </ul> <p><u>2023 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuites des réflexions déjà engagées par le groupe de travail et réponse éventuelle à des appels à projets ou à expérimentation.</li> </ul>
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<p><u>Indicateur de suivi :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquentation des sites touristiques marqueurs du territoire</li> </ul> <p><u>Indicateur d'impact :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de l'image du territoire par ses propres habitants</li> </ul>
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	

## FICHE ACTION N° 4.2

### Accompagner et soutenir tous les types d'hébergement de loisirs

<b>Orientation stratégique</b>	Orientation n°4 : Améliorer l'attractivité du territoire sur la base d'un tourisme durable
<b>Action nom</b>	Accompagner et soutenir tous les types d'hébergement de loisirs
<b>Action n°</b>	4.2
<b>Statut</b>	Validée
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes du Périgord Nontronnais Établissement Public de Coopération Intercommunale
<b>Description de l'action</b>	<p>Le Schéma régional de développement touristique et des loisirs engagée depuis 2017, révèle que l'espace rural est une composante majeure du territoire néo-aquitain. Il offre 40% des lits totaux et 41% des lits marchands. Les territoires ruraux possèdent des singularités et atouts variés, qui font de ces destinations « vertes » un atout pour le territoire.</p> <p>Dans l'esprit des clientèles, l'espace rural est associé à des pratiques douces, dans une logique de tourisme de proximité. Ce dernier s'appuie, entre autre, sur un parc de résidences secondaires (hébergement a priori non marchand mais qui apparaît de plus en plus sur les plates-formes digitales faisant ainsi croître fortement le parc des espaces ruraux) qui accueille un public plus disponible pour consacrer son budget vacances à des activités de découverte du territoire.</p> <p>Ce tourisme de découverte privilégie le plus souvent l'expérience vécue et appartient à la sphère du « slow tourisme » où les dimensions naturalistes, écologiques et responsables, sont prisées par les clientèles. Cette pratique peut se décliner avec des thématiques telles que la gastronomie, l'agritourisme et les savoir-faire. Le « slow tourisme » se traduit par une itinérance douce qu'elle soit pédestre, équestre, fluviale ou cyclable.</p> <p>Cette dernière est en plein développement en Nouvelle-Aquitaine et s'appuie sur un schéma régional des vélo-routes et de voies vertes. Il est à noter que la filière vélo (dans toute sa diversité) accueille une forte part de clientèles étrangères, en particulier issues d'Europe du Nord.</p> <p>Les profondes évolutions sociétales des dernières décennies ont amené à des évolutions fortes des attentes et comportements des touristes. Les nouveaux comportements et attentes engendrent des évolutions des offres touristiques. C'est le cas notamment dans le secteur des hébergements touristiques marchands avec :</p>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une place toujours plus importante prise par la décoration et le design. Avec des designers dont le nom devient presque aussi important que celui de la chaîne hôtelière.</li> <li>• L'évolution des espaces communs en espace de détente, de rencontre ou de travail comme chez les hôtels Okko,</li> <li>• Le développement de lieux de vie (bars, restaurants ouverts sur le quartier) dans les hébergements hôteliers,</li> <li>• L'organisation d'événements et d'animations dans les hébergements professionnels mais aussi dans les restaurants,</li> <li>• Le développement de services de conciergerie et de systèmes d'information et de commercialisation via smartphone ou tablettes mis à disposition,</li> <li>• Le développement de gammes plus marquées et segmentées dans les hébergements des secteurs de l'hôtellerie homologuée et de l'hôtellerie de plein-air,</li> <li>• La prise en compte de nouvelles clientèles à travers des hébergements ad-hoc : c'est le cas du développement des hostels, auberges de jeunesse du 21ème siècle adaptées à la clientèle des jeunes urbains connectés de la génération Z mais touchant aussi d'autres segments de marché.</li> </ul> <p>A cela, si l'on ajoute les nouveaux outils de commercialisation en ligne et les systèmes de commentaires des utilisateurs, le secteur des hébergements est indéniablement celui qui a le plus évolué en réponse aux nouveaux comportements des clientèles. En Nouvelle-Aquitaine, cette évolution est un enjeu fort pour répondre au mieux à ces attentes et reste attractif.</p> <p>Afin de soutenir les hébergements de loisirs présents sur le territoire, la CCPN devra prendre en compte ces évolutions et accompagner au mieux les transformations nécessaires des hébergements présents mais également améliorer son accueil en faveur des nouvelles offres tout en ayant une réflexion à l'échelle du territoire afin de proposer un maillage cohérent de cette offre.</p>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- État</li> <li>- Région</li> <li>- Département</li> <li>- EPCI voisins</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Non défini
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Non défini
<b>Calendrier</b>	
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<u>Indicateur de suivi :</u> - Fréquentation des hébergements de tourisme
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	

## FICHE ACTION N° 4.3

### Réhabiliter l'ancienne friche industrielle de la coopérative agricole vers un lieu multi-services

<b>Orientation stratégique</b>	Orientation n°4 : Améliorer l'attractivité du territoire sur la base d'un tourisme durable
<b>Action nom</b>	Réhabiliter l'ancienne friche industrielle de la coopérative agricole vers un lieu multi-services
<b>Action n°</b>	4.3
<b>Statut</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes du Périgord Nontronnais Établissement Public de Coopération Intercommunale
<b>Description de l'action</b>	<p>Dans le cadre du projet de territoire développé au travers de la convention-cadre valant ORT et en vue de la mise en œuvre du PLUI-h du territoire de la CCPN, la notion de polarité de proximité est structurante et devra nécessairement être étudiée.</p> <p>Cette dernière est intimement liée à la stratégie de développement urbain : ces lieux représentent des points d'accueil privilégiés des nouveaux habitants, profitant d'un niveau de service à même de répondre à leurs besoins, planifient l'évolution du maillage de centralités sur le territoire.</p> <p>Le quartier de l'ancienne coopérative concentre aujourd'hui un ensemble de services publics (Cinéma, Salle des Fêtes, Maison des sports, Maison médicale, Maison Familiale et Rurale).</p> <p>L'opportunité de rachat du site de l'ancienne coopérative agricole assortie du développement d'un nouvel équipement public dédié aux mobilités et au tourisme a été proposé et travaillé lors des ateliers flash de territoires de la commune de Nontron les 8, 9 et 10 juin 2022 (cf livrable Atelier Flash de Nontron_Un lieu qui fait lien, des liens qui font lieu).</p> <p>Cette proposition permettrait à la fois de pouvoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>développer un projet structurant pour le territoire, point d'orgue de la Flow-Vélo sur la CCPN avec un lieu multi-services et activités (maison des mobilités relié à un espace numérique, espace info pour les touristes avec les services ou activités de tourisme de pleine nature, espace de co-working, espace pour la zone des transitions et/ou une ressourcerie-recyclerie, etc...). Ce projet permettrait également de faire rayonner l'identité du Nontronnais à l'extérieur du territoire (cf développement de la politique touristique en fiche 4.1)</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• restructurer l'aménagement des espaces publics de ce "quartier". L'espace central entre les différents services ne présente actuellement aucun marquage au sol pour la circulation et le stationnement, ce qui peut générer des conflits d'usage. La chaussée est également très dégradée.</li> </ul> <p>Il est à noter que l'étude de centre-bourg, qui sera réalisée par le CAUE 24 au second semestre 2023, intégrera l'étude de cet îlot assortie d'une proposition d'aménagement.</p> <p>Une OAP de secteur pourra également être mise en œuvre dans le cadre du PLUi-H en cours d'élaboration.</p> <p>Toutefois, ces échéances étant relativement lointaines, une réflexion dans le cadre du groupe de travail Flow-Vélo permettra d'envisager une demande d'intervention des Architectes Conseils de l'État.</p>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- État</li> <li>- Région</li> <li>- Département</li> <li>- EPCI voisins</li> <li>- EPF-NA</li> <li>- CAUE</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Non défini
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Non défini
<b>Calendrier</b>	<p><u>2022</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement des réflexions sur cette action dans le cadre du COPIL Flow-vélo</li> <li>- Sollicitation de la DDT24 pour l'intervention des Architectes Conseils de l'État</li> </ul>
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Ce projet à l'instar du projet de lieu culturel est l'un des projets structurants du territoire permettant à la fois de conforter le rôle de centralité de la commune de Nontron tout en permettant le rayonnement du territoire dans son intégralité.

## FICHE ACTION N° 4.4

### Requalifier les espaces publics

<b>Orientation stratégique</b>	Orientation n°4 : Améliorer l'attractivité du territoire sur la base d'un tourisme durable
<b>Action nom</b>	Requalifier les espaces publics
<b>Action n°</b>	4.4
<b>Statut</b>	En cours
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communes signataires Collectivités Territoriales
<b>Description de l'action</b>	<p>Faisant suite à la demande de réalisation d'une étude de centre-bourg par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Dordogne pour la commune de Nontron, cette dynamique a été étendue aux quatre autres communes signataires de la convention d'ORT.</p> <p>Ces études, réalisées dans chacune des communes, permettront aux collectivités d'avoir une vision stratégique et globale du développement de leur bourg et de prioriser les aménagements en tenant compte des axes principaux de développement choisis par ces dernières ainsi que des projets en cours.</p> <p>Les préconisations définiront des enjeux et proposeront plusieurs scénarios dans le cadre d'une réflexion globale sur l'habitat, les déplacements, le paysage et toute problématique urbaine. Le trait d'union entre l'étude de centre bourg de Nontron et celles des autres bourgs sera le travail autour des connexions en termes de mobilité que les bourgs structurants pourraient trouver avec la ville-centre ou bien entre eux en fonction des services proposés dans chacun de ces derniers.</p> <p>L'étude de centre-bourg de Nontron, qui débutera au 2nd semestre 2023 pour une durée de 8 mois, permettra d'étudier l'ensemble des espaces publics de la commune et de trouver le lien qui les relie entre eux. L'objectif sera à la fois de recréer des espaces publics dans lesquels l'ensemble des habitants puisse y trouver leur place afin de recréer du lien intergénérationnel et de mixer les usages. L'une des problématiques du centre-bourg de Nontron réside dans le fait que ces espaces ne sont pas cohérents entre eux (mobilier urbains datant de différentes époques) et ne sont pas adaptés aux piétons ni aux vélos. En effet, la voiture est omniprésente à l'heure actuelle, jusque sur place centrale, ce qui fait de Nontron une ville de passage et non une ville où il fait bon flâner.</p> <p>Le travail des étudiants de l'ENSAD autour de l'identité permettra</p>



	<p>de venir compléter et enrichir cette étude de centre-bourg afin que cette dernière puisse être traduite jusque dans le mobilier urbain et que la ville puisse être à l'image de ses multiples savoir-faire.</p> <p>Les études permettront également aux communes de prendre en compte les problématiques de changements climatique en végétalisant notamment leurs espaces publics et ainsi lutter contre les îlots de chaleur.</p> <p>L'objectif étant de traiter l'espace public comme une ressource plutôt que comme le résidu de tout ce qui s'est construit autour. Les espaces publics ont besoin d'être repensés en raison de nouveaux modes d'habiter (logements et jardins moins vastes, recherches de contacts sociaux, de convivialités, de loisirs...), de nouvelles mobilités, de nouvelles occupations temporaires.</p> <p>À ce titre, il sera pertinent de consulter voire d'impliquer les usagers de l'espace public, afin de répondre au mieux à leurs besoins.</p>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- État</li> <li>- Région</li> <li>- Département</li> <li>- CAUE 24</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participations communales pour les études de centre-bourgs ; à hauteur de 5000€ pour la ville de Nontron et entre 1500 et 2000€ pour chaque commune signataire.</li> <li>- Assistance à Maîtrise d'ouvrage</li> <li>- Travaux de requalification</li> </ul>
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Non défini
<b>Calendrier</b>	<p><u>2023</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Délibérations prises par chaque commune bénéficiaire pour les études du CAUE 24</li> <li>- Démarrage de l'étude de Nontron en juin pour une durée de 8 mois et réalisation des autres études de bourgs durant la même période (1 mois chacune)</li> </ul> <p><u>2024</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suite aux résultats de l'étude : passation d'un marché d'AMO et phasage des travaux de requalifications sur l'ensemble des espaces publics (Commune de Nontron)</li> </ul> <p>Il pourra être envisagé la passation d'un appel d'offres commun entre les 5 communes dans le cas où le phasage des travaux de requalification pourrait être coordonné. Dans ce cas, le marché pourrait être passé dans le cadre d'un groupement de commandes entre la CCPN et les 5 signataires ; cette dernière assurant la coordination de ce groupement au nom des adhérents.</p>
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	

<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	La requalification des espaces publics des centre-bourgs renforcera leur attractivité tout en intégrant les nouveaux usages des centralités pour développer des espaces publics vivants.

## FICHE ACTION N° 4.5

### Valoriser les entrées de ville

<b>Orientation stratégique</b>	Orientation n°4 : Améliorer l'attractivité du territoire sur la base d'un tourisme durable
<b>Action nom</b>	Valoriser les entrées de ville
<b>Action n°</b>	4.5
<b>Statut</b>	Validée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Nontron Collectivité Territoriale
<b>Description de l'action</b>	<p>Traditionnellement, les entrées de ville sont les lieux où s'arrête la ville et démarre la campagne. Cet éloignement avec le centre-ville attire les activités économiques et commerciales en recherche de prix moindre. La conséquence de cette offre foncière plus abordable est la concentration d'une activité économique bien spécifique et limite ainsi la mixité fonctionnelle des usages. En l'absence de logements, les espaces publics sont délaissés et peu développés.</p> <p>Grands consommateurs d'espace, on observe alors un étalement urbain inévitable et une concurrence forte avec le centre-ville historique de la ville (grand perdant de cette concurrence inégale). C'est le cas ici de Nontron où le coût du foncier trop élevé en centre-bourg a engendré le départ de la pharmacie en périphérie ainsi que l'opticien.</p> <p>Ces entrées de ville permettent la plupart du temps un accès direct par la voiture au cœur de ville ; créant ainsi un sillon de transport routier important, avec toutes les nuisances que cela implique (sécurité, pollutions visuelles, sonores et de l'air, etc.). La création d'un axe routier apaisé, atténué par une végétation riche et une mixité des destinations (habitations, bureaux, activité) homogène tout du long permettrait de pacifier cette volonté d'accéder rapidement au cœur de ville.</p> <p>Les réflexions urbaines de notre siècle, du moins en occident, s'accordent à dire qu'une ville "aboutie", se traduit selon les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité de l'aménagement des quartiers, de l'architecture des bâtiments et des espaces verts associés</li> <li>- Diversité sociale et cohérence sociétale</li> <li>- Mixité forte et proportionnée dans les usages</li> <li>- Richesse de mode de mobilité offerte à toutes les typologies d'habitants</li> </ul> <p>Des défis sont évidemment plus simples à relever en hyper centre</p>

que dans les périphéries de nos villes. La réussite ou l'échec des entrées de ville actuelles sont l'héritage de décennies d'opportunité, sans vision globale ou d'ensemble.

La réussite d'une entrée de ville se traduit par la diversité dans une harmonie d'ensemble.

Les clés de réussites peuvent se trouver à différents niveaux :

- En délimitant la ville par rapport à ses entrées. Les outils urbanistiques que la ville possède (PLU, PADD, SCoT) doivent lui permettre de circonscrire son cœur historique de ses limites et en concevoir un urbanisme cohérent, favorisant la mixité des usages et des destinations. Cette pluralité des usages (habitations, activités, bureaux, lieux culturels, etc.), devant de plus favoriser l'accès au travail par ses habitants, doit permettre une homogénéisation de ses services et un "étalement" du cœur urbain.

- En réaffirmant le caractère urbain de la ville. Autour des villes, nous pouvons constater un dés-ordonnement déconcertant. Les espaces verts peu présents, les spots publicitaires systématiques, les zones commerciales, les entrepôts, les garages et les stations-services se sont étalés grâce au prix du foncier et à la visibilité recherchée / assurée. Une entrée de ville a besoin d'une identité visuelle (œuvre d'art, immeuble signal, point d'eau, etc.) elle donne l'avant-goût, l'ambiance de l'architecture de la ville. C'est le plus souvent le passage de la campagne à la ville.

- En prenant en compte le patrimoine historique et naturel. Rien ne sert de mener de telles réflexions si c'est pour détruire et dénaturer le paysage, les cours d'eau naturels. Ces contraintes doivent être prises comme des avantages et permettre de guider la constitution de l'entrée de ville. Offrant ainsi à la ville un premier pas dans son intégration complète dans un urbanisme naturel transitoire et respecté.

Le PLU (et PADD) doit être l'outil directeur permettant la définition et concrétisation de l'entrée de ville. Mais pas uniquement. Un encadrement des cessions foncières peut également être envisagé afin de garantir la qualité architecturale et de conception des bâtiments.

Une quantité importante d'espaces est dédiée au trafic automobile et à la voiture. Situés en périphérie des espaces résidentiels, ces espaces ont contribué à générer des paysages d'entrée de ville très pauvres. Ces entrées de villes nécessitent d'être davantage mises en valeur car elles ont souvent un impact négatif sur l'image des territoires.

Par ailleurs certains comportements, à l'échelle nationale, semblent révéler une amorce de désaffection pour la voiture (diminution des ventes de véhicules, baisse du taux de jeunes passant ou souhaitant passer leur permis de conduire... en lien ou

	<p>pas avec l'augmentation attendue du prix de l'essence). Ces premiers signaux d'un possible changement peuvent questionner les aménagements des entrées de ville, afin qu'ils ne soient plus uniquement dédiés à la voiture et aux flux automobiles.</p> <p>Là encore, le citoyen, acteur trop souvent oublié, a son mot à dire et est souvent force de créativité, d'évidence dans l'aménagement de l'entrée de ville que ce dernier veut voir.</p> <p>La commande de l'ENSAD autour de l'identité permettra de questionner ces entrées de ville pour les repenser à l'aune de ses atouts. Il s'agira donc de mener une traduction spatiale de l'identité du territoire dans l'aménagement des entrées de ville.</p> <p>La valorisation des entrées de ville consistera sur le plan opérationnel à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cerner, dans un premier temps, l'identité de la ville, choisie par la municipalité et à en trouver l'expression à travers des images fortes à véhiculer (sculptures de couteaux, forge, métiers d'Art...)</li> <li>- Utiliser cette identité déclinée de manière à caractériser spécifiquement le territoire, par une traduction physique et spatiale dans l'espace public réaménagé (choix de matériaux de surface en rappel à l'architecture locale...).</li> </ul> <p>Cette valorisation a été amorcée à l'été 2021 par l'implantation d'une aire de pique-nique à l'entrée sud de la commune réalisée par les services techniques. Elle permet depuis l'accueil de visiteurs dans un cadre verdoyant et est adaptée aux personnes à mobilité réduite.</p>												
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- État</li> <li>- Région</li> <li>- Département</li> <li>- ENSAD</li> </ul>												
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Non défini												
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p>Non défini. Seule apparaît la dépense relative à l'aménagement de l'aire de pique-nique déjà réalisée.</p> <table border="1" data-bbox="639 1592 1465 1865"> <thead> <tr> <th data-bbox="639 1592 823 1693">Nature de dépenses</th> <th data-bbox="823 1592 995 1693">Montant en € Hors Taxes</th> <th data-bbox="995 1592 1251 1693">Mode de financement ou financeur</th> <th data-bbox="1251 1592 1465 1693">Montant en €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="639 1693 823 1794">Aire de pique-nique</td> <td data-bbox="823 1693 995 1794"></td> <td data-bbox="995 1693 1251 1794">Autofinancement</td> <td data-bbox="1251 1693 1465 1794">4000€</td> </tr> <tr> <td data-bbox="639 1794 823 1865"><b>Montant total</b></td> <td data-bbox="823 1794 995 1865"></td> <td data-bbox="995 1794 1251 1865"><b>Montant total</b></td> <td data-bbox="1251 1794 1465 1865"><b>4 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	Nature de dépenses	Montant en € Hors Taxes	Mode de financement ou financeur	Montant en €	Aire de pique-nique		Autofinancement	4000€	<b>Montant total</b>		<b>Montant total</b>	<b>4 000,00 €</b>
Nature de dépenses	Montant en € Hors Taxes	Mode de financement ou financeur	Montant en €										
Aire de pique-nique		Autofinancement	4000€										
<b>Montant total</b>		<b>Montant total</b>	<b>4 000,00 €</b>										
<b>Calendrier</b>	<p><u>2023</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de la commande de l'ENSAD autour de l'identité</li> </ul> <p><u>2024</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suite aux propositions d'axes de travail qui en découleront,</li> </ul>												

	démarrage des travaux soit en interne par les Services Techniques de la commune soit via une consultation d'entreprises.
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	La valorisation des entrées de ville permettra d'améliorer l'image de la commune et de créer l'opportunité de repenser des continuités apaisées avec le centre-bourg.

## FICHE ACTION N° 4.6

### Rénover le jardin des Arts

<b>Orientation stratégique</b>	Orientation n°4 : Améliorer l'attractivité du territoire sur la base d'un tourisme durable
<b>Action nom</b>	Rénover le jardin des Arts
<b>Action n°</b>	4.6
<b>Statut</b>	En cours
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Nontron Collectivité Territoriale
<b>Description de l'action</b>	<p>Au début des années 2000, la commune de Nontron a aménagé le "Jardin des Arts" sur les coteaux situés au pied du Château, qui abrite le Pôle Expérimental des Métiers d'Art (PEMA).</p> <p>On y retrouve un riche patrimoine bâti, entre les remparts de la ville, la tour de garde, les terrasses et arcades du Château, support à une lecture historique du patrimoine communal.</p> <p>Le fil conducteur de cet aménagement a été de faire vivre ces espaces avec le PEMA, en permettant à des artistes de s'exprimer dans les jardins de façon permanente ou événementielle.</p> <p>Après toutes ces années, l'équipe municipale constate une usure des lieux, un vieillissement qu'il soit naturel ou lié à du vandalisme.</p> <p>En parallèle de la réhabilitation du Château en cours, la commune souhaite réhabiliter ce jardin dans l'objectif de lui redonner son faste d'antan. Il s'agira aussi de re-végétaliser les espaces devenus aujourd'hui trop ouverts et de sécuriser les lieux.</p> <p>Un travail de mise en lumière est également considéré au regard du Schéma d'Aménagement Lumière en partenariat avec le SDE24.</p> <p>Un maître d'œuvre a été désigné et un travail a été engagé sur la base de la commande de la mairie.</p>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- État</li> <li>- Région</li> <li>- Département</li> <li>- Espaces SARL, Atelier d'Études d'Aménagement et de Paysage</li> <li>- Parc Naturel Régional du Périgord Limousin</li> <li>- SDE 24</li> </ul>

<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<b>Nature de dépenses</b>	<b>Montant en € Hors Taxes</b>	<b>Mode de financement ou financeur</b>	<b>Montant en €</b>
	Étude préliminaire par l'atelier "Espaces"	9900€	Autofinancement	11 800,00 €
	Travaux	En cours d'étude et de chiffrage		
	<b>Montant total</b>		<b>Montant total</b>	
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Non défini			
<b>Calendrier</b>	<p><u>2021</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation d'un avant-projet par l'atelier d'études "Espaces"</li> <li>- Association des concessionnaires concernés (SDE24, Régies Eau et Assainissement)</li> </ul> <p><u>2022</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Études (sols, relevés topographiques, etc.) et diagnostic de l'existant</li> <li>- Première proposition d'aménagement (en cours d'étude)</li> </ul> <p><u>2023</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation du projet d'aménagement et recherche de financements</li> </ul> <p><u>2024</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectif de démarrage des travaux</li> </ul>			
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>				
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>				
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	<p>Cette réhabilitation est envisagée dans le cadre "Petites Villes de Demain" car elle concourt à la redynamisation du centre-bourg, ambition centrale du programme. La commune vise d'autre part la labellisation "Jardin Remarquable" du Ministère de la Culture. Elle permettra également de conforter le rôle de la commune dans l'offre d'un lieu de qualité à la fois patrimonial et de détente pour les habitants et les visiteurs.</p>			

## FICHE ACTION N° 4.7

### Végétaliser l'espace Public

<b>Orientation stratégique</b>	Orientation n°4 : Améliorer l'attractivité du territoire sur la base d'un tourisme durable
<b>Action nom</b>	Végétaliser l'espace public
<b>Action n°</b>	4.7
<b>Statut</b>	Validée
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Nontron Collectivité Territoriale
<b>Description de l'action</b>	<p>La ville, quelle que soit sa taille, ne peut plus rester un territoire séparé de son environnement à l'écart des espèces animales et végétales qui évoluent autour d'elle et au-delà de ses limites territoriales.</p> <p>En plus de participer à la sauvegarde de la biodiversité ordinaire, l'écologie urbaine consiste à définir une cohabitation entre l'homme et la nature, afin de répondre à ce lien viscéral et génétique à la vie et aux systèmes vivants, affinité innée du besoin de nature de la part des hommes telle que le définit Edward Osborne Wilson.</p> <p>Ainsi, l'écologie urbaine, exprimerait « une demande sociale et politique en faveur d'une ville qui serait plus écologique et qui répondrait mieux à l'insatisfaction profonde de la société pour son cadre de vie » (Berdoulay et Soubeyran).</p> <p>En 2021, la commune a engagé un travail pédagogique auprès des élèves des écoles communales en partenariat avec le Parc Naturel du Périgord Limousin, intitulé "Un arbre pour un élève". Il s'agissait de sensibiliser le public scolaire et/ou périscolaire à la gestion durable et aborder la multifonctionnalité des forêts. La plantation a été réalisée sous les terrasses de la Coutellerie.</p> <p>Ce projet s'intègre dans une politique plus large souhaitée par la municipalité.</p> <p>Les objectifs relevés sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Végétaliser la ville de manière cohérente. En effet, même si la commune s'inscrit dans un environnement rural pourvu d'un patrimoine naturel important, elle souhaite agir sur le centre-bourg dans l'optique de recréer un cadre de vie qui profite aux citoyens en introduisant une couverture végétale fournissant de l'ombre et de l'oxygène notamment pour lutter contre les îlots de chaleur mais également pour éviter les phénomènes</li> </ul>

	<p>d'imperméabilisation des sols. En ce sens, la végétalisation du centre bourg sera réfléchi concomitamment avec le projet de réhabilitation globale des espaces publics et entrera en cohérence avec le projet de réaménagement du Jardin des Arts.</p> <p>- Favoriser l'appropriation de l'espace par la population en réactivant le concours de maisons fleuries ou d'autres projets participatifs collectifs tel le permis de végétaliser déjà pratiqué dans d'autres agglomérations. En effet, encourager les habitants à pratiquer ensemble des activités contribuant à leur bien-être concourt à redonner un but commun et citoyen, celui de participer ensemble à la vie de la cité. L'objectif est de replacer le végétal au cœur du quotidien des habitants.</p> <p>- Considérer le bourg dans son environnement. La valorisation des entrées de bourg permettra de recréer une interface entre le « grand paysage », celui du PNRPL avec le « paysage intime » du cœur de bourg. En soignant les limites urbaines, il s'agira de modeler des espaces de transition dans l'optique de trouver une qualité d'usage et d'image. De plus, la préservation des espaces de respiration qui, mis en réseau, peuvent inviter à la déambulation, doivent participer à la valorisation du patrimoine bâti. Les Architectes Conseils de l'État avaient notamment relevé que les ouvertures sur certains panoramas étaient obstruées. La réflexion devra également porter sur la mise en scène des points de vue paysagers, telles des fenêtres sur le paysage.</p> <p>La promotion de l'ENSAD 2021-2022, relevant de la commande autour de la jeunesse, avait pu révéler le manque d'espaces dédiés aux jeunes. Un projet de plaine de jeux (type parcours VTT) pourrait voir le jour sur les pentes de la vallée du Bandiat, mêlé à un parcours de valorisation du patrimoine végétal tel un verger. L'atelier Flash de Territoire avait souligné les atouts d'utiliser les espaces verts comme des espaces nourriciers. Outre la préservation de la biodiversité et le renforcement des corridors écologiques de la collectivité, ce type de sites « nourriciers » contribuent également à créer du lien social entre les habitants et améliorent le paysage urbain avec ses couleurs au moment de la floraison et de la mise en fruits.</p>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- État</li> <li>- Région</li> <li>- Département</li> <li>- Parc Naturel Régional du Périgord Limousin</li> <li>- Architectes Conseils de l'État</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Non défini
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Non défini
<b>Calendrier</b>	<p><u>2023</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre du permis de végétaliser</li> <li>- Groupe de travail autour de la gestion différenciée des espaces verts et de l'aménagement de liaisons entre la périphérie et le</li> </ul>

	centre dans l'optique de consolider les corridors écologiques.
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<u>Indicateurs de résultats :</u> - Nombre d'espaces verts gérés en gestion différenciée - Évolution de la participation aux actions d'éducation sensible et citoyenne à la biodiversité - Évolution du volume de données disponibles sur la biodiversité (SINP)
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Composer avec la trame végétale existante permettra là encore de renforcer l'identité du centre-bourg et retrouver une attractivité. L'amélioration du cadre-de vie concourra à améliorer les conditions de vie des habitants et de facto à renforcer sa fonction de centralité en valorisant également les mobilités actives.

## FICHE ACTION N° 4.8

### Mettre en œuvre le projet Fresques

<b>Orientation stratégique</b>	Orientation n°4 : Améliorer l'attractivité du territoire sur la base d'un tourisme durable
<b>Action nom</b>	Mettre en œuvre le projet Fresques
<b>Action n°</b>	4.8
<b>Statut</b>	En cours
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Nontron Collectivité Territoriale
<b>Description de l'action</b>	<p>Le Périgord est une région très touristique. La richesse architecturale et culturelle y est très importante mais répartie de façon inégale. De fait, le Sud du département attire davantage de touristes que le Nord. Vouloir rivaliser avec des villes comme Sarlat, Beynac, Bergerac ou même Périgueux est totalement utopique pour une ville comme Nontron si elle se positionne sur les mêmes créneaux.</p> <p>Pourtant attirer des touristes est un véritable enjeu économique pour la ville. L'idée est donc de se démarquer, en se positionnant différemment des autres pôles touristiques de la région et en allant chercher une autre clientèle.</p> <p>L'idée est de donner une image complètement différente des autres villes du secteur en s'appuyant sur une thématique porteuse et qui attire un nombre important de touristes. Cette thématique, c'est le street art. Transformer Nontron en capitale du street art en Périgord, voilà l'objectif.</p> <p>Pourquoi le street art ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le street art est la discipline d'art contemporain la plus populaire du moment. Toutes les grandes capitales (Berlin, Barcelone, Paris, New York, Los Angeles...) rivalisent de créativité pour proposer des fresques de plus en plus spectaculaires. Des fans du monde entier se déplacent pour les voir, les photographier, les filmer et les partager sur les réseaux sociaux, ce qui entraîne un accroissement de la notoriété du lieu et la venue de nouveaux touristes sur place et donc de nouveaux revenus pour ces villes.</li> <li>• le street art est une discipline qui s'adresse principalement à une population jeune, urbaine et avec un pouvoir d'achat important. C'est la population rêvée pour tout lieu touristique. Ils vont se déplacer (parfois de loin) pour découvrir de nouvelles créations, ils vont dépenser pour se loger, pour se nourrir et pour ramener des souvenirs chez eux. L'idée est donc de capter le plus possible cette clientèle.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• le street art est comme son nom l'indique, un art de rue. Il va apporter de la couleur et du graphisme dans des rues et sur des immeubles qui n'ont pas beaucoup voire pas du tout d'intérêt touristique. Il va faire de lieux plutôt fades, des points d'intérêt et de communication.</li> <li>• le street art va permettre de communiquer gratuitement via les réseaux sociaux, ce qui n'est pas négligeable pour une petite ville comme Nontron. Il va lui permettre d'exister sur une carte et de se créer une communauté de fans.</li> </ul> <p>Pour pouvoir attirer l'attention du monde des amateurs de street art, il faut proposer quelque chose d'innovant et d'atypique ; en somme il faut donner une image à la ville, une étiquette.</p> <p>Celle choisie par l'artiste porteur du projet, Wilfried Desmond alias Marcel Champion, en partenariat avec l'équipe municipale, est axée vers des visuels BD entièrement faits à la bombe (pas d'autres techniques).</p> <p>Ce choix graphique permettra à Nontron de se différencier d'Angoulême par exemple où des fresques existent, mais celles-ci sont faites au pinceau ou rouleau. L'avantage est le temps de réalisation de ces fresques. Elles sont beaucoup plus rapides à faire à la bombe et sont réalisées par des artistes et non des sociétés, ce qui apportera une note artistique et exclusive aux réalisations. Avec ce positionnement, il s'agira d'intéresser à la fois les fans de street art mais aussi les fans de BD et mangas. La proximité d'Angoulême et de son festival, permettra d'attirer des visiteurs sur la commune à la découverte des réalisations.</p> <p>La volonté est de faire de Nontron un centre de street art important, avec un grand nombre de murs peints. En effet, l'objectif est de réaliser 12 fresques, dont un très grand mur au niveau du chemin des chèvres, dans le centre de la ville afin de créer une sorte de parcours qui permettrait aux visiteurs de déambuler dans la ville. Ces 12 fresques seraient réalisées sur trois ans. L'ordre de réalisation sera déterminé en fonction des avis de chacun, des opportunités et de l'impact qu'elles pourront avoir médiatiquement.</p> <p>Afin de pouvoir réduire le reste à charge, la commune a décidé de faire appel à du mécénat d'entreprise. Une présentation du projet a été faite par les élus auprès de différents mécènes potentiels dont les dons ont permis l'achat d'une partie des bombes de peintures.</p>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- État</li> <li>- Ministère de l'Éducation Nationale</li> <li>- DRAC</li> <li>- Région</li> <li>- Département</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat des bombes de peinture</li> </ul>

	- Prestation de l'artiste (dessin préparatoire, maquette, réalisation technique)		
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>Nature de dépenses</b>	<b>Mode de financement ou financeur</b>	<b>Montant en €</b>
	Achat de 150 exemplaires du livre « Thérébentine fait le mur »	Autofinancement	1 500,00 €
	Transformateur Voie des Tanneurs	Autofinancement + mécénat	3 000,00 €
	Transformateur Anatole France	Autofinancement + mécénat	3 500,00 €
	Passerelle des chèvres	Autofinancement + mécénat	3 500,00 €
	Passage des soufflacus	Autofinancement + mécénat	3 500,00 €
	<b>Montant total</b>	<b>Montant total</b>	
<b>Calendrier</b>	<p><u>2022 :</u></p> <p>Le projet a été cadencé en plusieurs phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appropriation par la population d'une première fresque sur un mur de l'école primaire mettant en scène Thérébentine, une héroïne de BD jeunesse. Cette fresque a été très bien accueillie et a conforté l'équipe projet dans l'idée du street art comme axe de développement culturel,</li> <li>- Édition d'un livre retraçant en photo chaque étape de réalisation de la fresque. Puis inauguration officielle de cette dernière avec distribution du livre à chaque élève de primaire,</li> <li>- Développement d'un projet pédagogique à partir de cette fresque en partenariat avec l'école primaire et les services académiques.</li> </ul> <p><u>2023 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des fresques sur 4 emplacements (transformateur de la Voie des Tanneurs, transformateur du Boulevard Gambetta au niveau du feu rouge, transformateur du parking Anatole France, Passerelle des Chèvres et Passage des Soufflacus).</li> </ul>		
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>			
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<p><u>Indicateurs de résultats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de tags sur Google</li> </ul>		
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	<p>Les œuvres réalisées, positionnées stratégiquement en centre-bourg, permettront de renforcer l'attractivité de ce dernier. La déambulation à la découverte des fresques permettra au visiteur d'arpenter les venelles et ruelles du centre-bourg et d'entrevoir toutes ses richesses.</p>		

## FICHE ACTION N° 4.9

### Moderniser l'éclairage public

<b>Orientation stratégique</b>	Orientation n°4 : Améliorer l'attractivité du territoire sur la base d'un tourisme durable
<b>Action nom</b>	Mettre en œuvre le projet Fresques
<b>Action n°</b>	4.9
<b>Statut</b>	En cours
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Nontron Collectivité Territoriale
<b>Description de l'action</b>	<p>Le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) de la commune de Nontron a été adopté en avril 2021. L'étude résulte d'une volonté forte de cette dernière d'engager une réflexion d'ensemble afin de parvenir à réduire les dépenses d'énergie liées à l'éclairage tout en créant un sentiment de sécurité et d'harmonie visuelle et de personnaliser l'identité du territoire.</p> <p>Le CPIE et le PNR-PL étant engagés dans la lutte contre la pollution lumineuse nocturne, intégrant les enjeux de biodiversité aux enjeux énergétiques et économiques, la commune de Nontron a souhaité prendre part à cet enjeu dans le cadre du SDAL.</p> <p>Le SDAL est un document constituant une référence technique, visuelle et esthétique des installations à mettre en œuvre. Il prend en compte les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-ambiances générales nocturnes en fonction des voies</li> <li>-température des couleurs</li> <li>-niveaux d'éclairement</li> <li>-choix des sources lumineuses</li> <li>-typologie des matériels</li> <li>-patrimoine naturel et bâti à inscrire dans la démarche</li> <li>-prise en compte efficace du développement durable</li> </ul> <p>Exemples d'interventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'installation de variateurs sur les armoires de raccordement des points lumineux permet de diminuer graduellement l'intensité lumineuse de 22h30 à 6h,</li> <li>• Le remplacement des sources lumineuses vétustes par des modèles à haut rendement lumineux, moins consommateurs d'énergie, ou des luminaires à réflecteur qui optimisent la concentration de lumière et concourent à la création d'une atmosphère chaleureuse,</li> <li>• La mise en valeur du patrimoine bâti et de l'environnement</li> </ul>

	tel les fontaines ou le parc du château.																																				
<b>Partenaires</b>	- État - SDE 24																																				
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	- Achat de nouveau luminaires - Travaux d'installation																																				
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	1ère tranche de travaux <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="4" style="text-align: center;"><b>PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL</b></th> </tr> <tr> <th colspan="2" style="background-color: yellow;"><b>DEPENSES (Hors Taxes)</b></th> <th colspan="2"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="width: 30%;">Armoire 0258 Gaumondières 25 points lumineux</td> <td style="width: 15%; text-align: right;">40 000,00 €</td> <td style="width: 35%;">Participation du SDE 24 : 80.640 X 35 %</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">28 224,00 €</td> </tr> <tr> <td>Armoire 0177 La Croizette 8 points lumineux</td> <td style="text-align: right;">12 800,00 €</td> <td>DETR 2022 Sollicité : 80.640 € X 25%</td> <td style="text-align: right;">20 160,00 €</td> </tr> <tr> <td>Armoire 0677 Lot. Mounier 15 points lumineux</td> <td style="text-align: right;">24 000,00 €</td> <td>Transition énergétique - éclairage public</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Aléas et actualisation 5%</td> <td style="text-align: right;">3 840,00 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">48 384,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Fonds propres Cne (40%)</td> <td style="text-align: right;">32 256,00 €</td> </tr> <tr> <td style="background-color: yellow;"><b>TOTAL HORS TAXE</b></td> <td style="background-color: yellow; text-align: right;"><b>80 640,00 €</b></td> <td style="background-color: lightblue;"><b>TOTAL</b></td> <td style="background-color: lightblue; text-align: right;"><b>80 640,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	<b>PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL</b>				<b>DEPENSES (Hors Taxes)</b>				Armoire 0258 Gaumondières 25 points lumineux	40 000,00 €	Participation du SDE 24 : 80.640 X 35 %	28 224,00 €	Armoire 0177 La Croizette 8 points lumineux	12 800,00 €	DETR 2022 Sollicité : 80.640 € X 25%	20 160,00 €	Armoire 0677 Lot. Mounier 15 points lumineux	24 000,00 €	Transition énergétique - éclairage public		Aléas et actualisation 5%	3 840,00 €						48 384,00 €			Fonds propres Cne (40%)	32 256,00 €	<b>TOTAL HORS TAXE</b>	<b>80 640,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>80 640,00 €</b>
<b>PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL</b>																																					
<b>DEPENSES (Hors Taxes)</b>																																					
Armoire 0258 Gaumondières 25 points lumineux	40 000,00 €	Participation du SDE 24 : 80.640 X 35 %	28 224,00 €																																		
Armoire 0177 La Croizette 8 points lumineux	12 800,00 €	DETR 2022 Sollicité : 80.640 € X 25%	20 160,00 €																																		
Armoire 0677 Lot. Mounier 15 points lumineux	24 000,00 €	Transition énergétique - éclairage public																																			
Aléas et actualisation 5%	3 840,00 €																																				
			48 384,00 €																																		
		Fonds propres Cne (40%)	32 256,00 €																																		
<b>TOTAL HORS TAXE</b>	<b>80 640,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>80 640,00 €</b>																																		
<b>Calendrier</b>	<u>2020-2021 :</u> - Étude SDE 24  <u>2022 :</u> - Démarrage d'un programme de travaux pour la première année (2022) concernant les secteurs de Gaumondières, La Croizette et lotissement « Mousnier » (Plein Sud) pour un montant prévisionnel de 80.640,00 € HT																																				
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>																																					
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<u>Indicateurs de résultats :</u> - Évolution de la facturation d'électricité																																				
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>																																					

## MAQUETTE FINANCIERE RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÉRIGORD NONTRONNAIS ET DES COMMUNES DE NONTRON, JAVERLHAC-ET- LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT, PIÉGUT-PLUVIERS, SAINT- PARDOUX-LA-RIVIÈRE, SAINT-SAUD-LACOUSSIÈRE

Sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière prévisionnelle indique les financements prévus au moment de la signature de la convention :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État	Part autres financeurs (et noms des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
Co-financement du poste de chef de projet	Nontron	Subvention à hauteur de 75 % du poste			Banque des territoires	
Co-financement du poste de manager de commerce	CCPN	40 000€ maximum pendant 2 ans			Banque des territoires	
Poursuivre et conforter l'OPAH RR	CCPN	2 151 920,00 €	722 270 €		Anah : 982 385 € CD24: 447 265 €	Validés pour chaque financeur
Entreprendre des opérations d'acquisition / réhabilitation	Communes signataires	À définir				
Engager la production de logements neufs	Nontron	À définir				
Amorcer un Schéma Directeur Immobilier Énergie	Nontron	À définir				
Accompagner, fédérer des réseaux d'acteurs économiques	CCPN	À définir				
Sauvegarder et mettre en valeur les cellules commerciales	CCPN	À définir				
Amplifier/développer les événements générateurs de flux en centre-bourg	CCPN	À définir				
Assurer la promotion du territoire	CCPN	À définir				
Réhabiliter l'ancien Tribunal d'Instance pour y implanter une Micro-Folie au sein d'un nouveau pôle culturel	Nontron			Micro-Folie/ DSIL 2023 : 30 400€		
Réaliser un pôle de santé pluridisciplinaire	CD24					
Soutenir le développement d'une ressourcerie-recyclerie	CCPN	À définir				
Aménager la Flow-Vélo	CCPN	1ère tranche : 1 044 427,00 €	1ère tranche : 212 017,78 €	1ère tranche DETR : 53 176,71 €	1ère tranche : Région : 247 356,75 €	Validés sauf pour le CD24

		2ème tranche : 946 745 €			AAP régional : 270 769,00 €	
		3ème tranche : 676 000 €			Département : 261 106,75 €	
Mettre en œuvre une politique des nouvelles mobilités	CCPN	À définir				
Déployer un Plan Vélo	CCPN	À définir				
Développer les points de recharge publics pour les véhicules électriques	SDE24	À définir				
Engager une politique de tourisme de pleine nature	CCPN	À définir				
Accompagner et soutenir tous les types d'hébergement de loisirs	CCPN	À définir				
Réhabiliter l'ancienne friche industrielle de la coopérative agricole vers un lieu multi-services	Non défini	À définir				
Requalifier les espaces publics	Communes signataires		Nontron : 5000€  Javerlhac, Piégut, Saint-Pardoux, Saint-Saud : entre 1 500 € et 2 000 € / commune			
Valoriser les entrées de ville	Nontron	À définir				
Rénover le jardin des Arts	Nontron	À définir				
Végétaliser l'espace public	Nontron	À définir				
Mettre en œuvre le projet Fresques	Nontron		2023 : 13 500 €			
Moderniser l'éclairage public	Nontron	1ère tranche 2022 : 80 640€	32 256,00 €	1ère tranche DETR : 20 160,00 €	SDE 24 : 28 224,00 €	